

**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC**

1550 D'Estimauville Avenue
1550, Avenue d'Estimauville
Québec
Québec
G1J 0C7

FAX pour soumissions: (418) 648-2209

**REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet Inspection et détection de gaz	
Solicitation No. - N° de l'invitation W0106-14V230/A	Date 2014-06-03
Client Reference No. - N° de référence du client W0106-14V230	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$BAL-002-15971	
File No. - N° de dossier BAP-4-37033 (002)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2014-06-25	Time Zone Fuseau horaire Heure Avancée de l'Est HAE
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Larouche, Denise	Buyer Id - Id de l'acheteur bal002
Telephone No. - N° de téléphone (418) 677-4000 (4137)	FAX No. - N° de FAX (418) 677-3288
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE "Différents emplacements du MDN" Voir 1.2 de l'annexe A - COURCELETTE Québec G0A4S0 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

TPSGC/PWGSC
BFC Bagotville, CP 380
CFB Bagotville, PO Box 380
Bâtiment 62, local 112
Building 62, Room 112
Alouette
Québec
G0V1A0

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

«Inspection et entretien des appareils de détection de Gaz»

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Énoncé des besoins
2. Compte rendu

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
2. Présentation des soumissions
3. Ancien fonctionnaire
4. Demandes de renseignements en période de soumission
5. Lois applicables

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation
2. Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Énoncé des besoins
2. Clauses et conditions uniformisées
3. Durée du contrat
4. Responsables
5. Paiement
6. Instructions relatives à la facturation
7. Attestations
8. Lois applicables
9. Ordre de priorité des documents
10. Clauses du Guide des CCUA

**Liste des annexes: Annexe "A" Énoncé des travaux, Annexe "B" Base de paiement
Annexe "C" Équivalence dans la classification, Annexe "D" Plan
Annexe "E" Inventaire**

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Énoncé des travaux

Les travaux à exécuter sont décrits à l'Annexe A "Énoncé des travaux ci-jointe et faisant partie intégrante de ce document.

2. Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisee-s-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2014-03-01) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2003, Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : soixante (60) jours
Insérer : Cent-vingt (120) jours

2. Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

Vous devez faire parvenir votre soumission (**par courrier ou télécopieur**) **avant la date et l'heure de fermeture**:

→ **Par courrier à l'adresse suivante:**

Réception des soumissions - TPSGC
1550, Avenue d'Estimauville
Québec, Qc.
G1J 0C7

→ **Par télécopieur, au numéro suivant: (418)648-2209**

3. Ancien fonctionnaire

Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats avec des anciens fonctionnaires, les soumissionnaires doivent fournir l'information exigée ci-dessous avant l'attribution du contrat.

Définition

Aux fins de cette clause,

« *ancien fonctionnaire* » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la Loi sur la gestion des finances publiques, L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :

un individu;

un individu qui s'est incorporé;

une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires; ou

une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.

« *période du paiement forfaitaire* » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de façon similaire.

« *pension* » signifie une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la Loi sur la pension de la fonction publique (LPFP), L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la Loi sur les prestations de retraite supplémentaires, L.R., 1985, ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes, L.R., 1985, ch. C-17, à la Loi sur la continuation de la pension des services de défense, 1970, ch. D-3, à la Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada, 1970, ch. R-10, et à la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, L.R., 1985, ch. R-11, à la Loi sur les allocations de retraite des parlementaires, L.R., 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la Loi sur le Régime de pensions du Canada, L.R., 1985, ch. C-8.

Ancien fonctionnaire touchant une pension

Selon les définitions ci-dessus, est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire touchant une pension? **Oui () Non ()**

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension, le cas échéant :

le nom de l'ancien fonctionnaire;

la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.

En fournissant cette information, les soumissionnaires acceptent que le statut du soumissionnaire retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la LPFP, soit publié dans les rapports de divulgation proactive des marchés, sur les sites Web des ministères, et ce conformément à [l'Avis sur la Politique des marchés : 2012-2](#) et les [Lignes directrices sur la divulgation des marchés](#).

Directive sur le réaménagement des effectifs

Est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu de la Directive sur le réaménagement des effectifs? **Oui () No ()**

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante :

le nom de l'ancien fonctionnaire;

les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;

la date de la cessation d'emploi;

le montant du paiement forfaitaire;

le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;

la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date du début, d'achèvement et le nombre de semaines;

nombre et montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réaménagement des effectifs.

Pour tous les contrats attribués pendant la période du paiement forfaitaire, le montant total des honoraires qui peut être payé à un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire est limité à 5 000 \$, incluant les taxes applicables.

4. Demandes de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

5. Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur au Québec, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (1 copie papier)

Section II : Soumission financière (1 copie papier)

Section III : Attestations (1 copie papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement [Politique achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html)

(<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

1. Fluctuation du taux de change

C3010T (2013/11/06) Fluctuation de taux de change - Atténuation des risques

Solicitation No. - N° de l'invitation

W0106-14V230/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

BAP-4-37033

Buyer ID - Id de l'acheteur

ba1002

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W0106-14V230

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

1.1 Évaluation financière

Les soumissionnaires doivent présenter des prix fermes tout compris en conformité et selon le format utilisé dans la base de paiement à l'annexe "B" de cette demande. Les soumissionnaires doivent compléter cette partie et la joindre avec sa soumission.

1.1.2 Clause du *Guide des CCUA* A0220T (2013-04-25) Évaluation du prix

2. Méthode de sélection

2.1 Clause du *Guide des CCUA* A0069T (2007-05-25) Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et la documentation exigées pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur, s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre à cette demande, la soumission sera également déclarée non recevable ou sera considéré comme un manquement au contrat.

1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat

1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - renseignements connexes

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Code de conduite et attestations - soumission des instructions uniformisées 2003 . La documentation connexe requise à cet égard, assistera le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires admissibilit limite » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/index.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC) - Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires admissibilit limite » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Énoncé des travaux

L'entrepreneur doit exécuter les travaux conformément à l'énoncé des travaux qui se trouve à l'annexe "A"

2. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (<https://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp>)achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

2.1 Conditions générales

2010C (2014-03-01), Conditions générales - services (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

3. Durée du contrat

3.1 Période du contrat

La période du contrat du 1er août 2014 au 31 juillet 2016 avec 3 années d'option.

3.1.2 Option de prolongation du contrat

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable de prolonger la durée du contrat pour au plus trois (3) période(s) supplémentaire(s) d'une année(s) chacune, selon les mêmes conditions. L'entrepreneur accepte que pendant la période prolongée du contrat, il sera payé conformément aux dispositions applicables prévues à l'annexe "B" Base de paiement et selon les conditions énumérées au paragraphe suivant:

3.1.2.1 Taux de variation de l'indice des prix à la consommation publié par Statistique Canada

Le Canada peut exercer l'option de prolonger la durée du contrat, une année à la fois, selon les mêmes conditions que celles énoncées dans le contrat original, sauf que les prix et les taux fermes, tels qu'ils sont indiqués dans le contrat ou modifiés conformément aux conditions définies dans le contrat, seront révisés à la hausse ou à la baisse selon le taux de variation de l'indice d'ensemble des prix à la consommation publié par Statistique Canada pour la région du Canada où les travaux sont exécutés et calculés pour les douze mois qui précèdent la date d'entrée en vigueur de la période de prolongation, pourvu qu'un avis écrit de demande de prolongation soit donné par une partie au contrat à l'autre partie au moins 30 jours avant la date d'achèvement du contrat et que l'autre partie accepte par écrit ladite demande de prolongation dans les quinze (15) jours suivant la date de réception dudit avis.

3.2 Autorisation d'effectuer du travail (travaux sur demande seulement)

L'administration de l'établissement doit placer une commande distincte, chaque fois que les travaux sur demande seront requis.

Ces travaux seront facturés aux tarifs indiqués au contrat. Les quantités mentionnées pour les travaux sur demande sont des quantités estimatives et seul les travaux ayant été commandés et exécutés seront payables par la Couronne. La limite financière pour tous les travaux mentionnés au contrat, ne doit pas dépasser \$_____ (taxes extras).

(Le montant et le responsable technique ci-dessous, seront confirmés à l'octroi du contrat)

Instrument de commandes

Les travaux sur demande seront autorisés ou confirmés par le responsable technique: du ministère de la Défense nationale par l'entremise de formulaire 131, Formulaire de commande

<http://publiservice-app.tpsgc.gc.ca/forms/index.cfm?lang=f&method=s&listall=no&field=&type=e&words=131> ou un document électronique.

4. Responsables

4.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Denise Larouche
Téléphone : (418)677-4000 ext. 4137
Télécopieur: (418)677-3288
Courriel : denise.larouche@tpsgc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

4.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est : (À être complété lors de l'adjudication)

Nom : _____
Téléphone : ____ ____ _____
Télécopieur : ____ ____ _____
Courriel : _____

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

4.3 Représentant de l'entrepreneur

Nom : _____
Téléphone : ____ ____ _____
Télécopieur : ____ ____ _____
Courriel : _____

5. Paiement

5.1 Base de paiement - Prix fermes

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé des prix de lot et taux fermes » précisés à l'annexe "B" Base de paiement. Les droits de douane sont inclus, et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

5.2 Clause du *Guide des CCUA*

A9117C (2007-11-30), T204 - demande directe du ministère client

C0711C (2008-05-12), Contrôle du temps

C6000C (2011-05-16), Limite de prix

H1001C (2008-05-12), Paiements multiples

6. Instructions relatives à la facturation

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé "Présentation des factures" des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

7. Attestations

7.1 Conformité

Le respect des attestations et documentation connexe fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur, à fournir la documentation connexe ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

8. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur dans la province de Québec, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

9. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010C (2014-03-01) Conditions générales - services (complexité moyenne);
- c) Annexe "A" Énoncé des travaux, Annexe "B" Base de paiement
Annexe "C" Équivalence dans la classification, Annexe "D" Plan
Annexe "E" Inventaire
- d) la soumission de l'entrepreneur en date du _____.

10. Clause du *Guide des CCUA*

A9006C (2012-07-16), Contrat de défense

A9062C (2011-05-16), Règlement concernant les emplacements des Forces Canadiennes

G1005C (2008-05-12), Assurance

Annexe «A» - Parite I - Énoncé du besoin / Partie II - Fixation de prix

*Ces annexes sont jointes au présent document doivent être insérées ici et font partie intégrante de cette demande de proposition

Annexe A – Énoncé des travaux
W0106-14-V230
Inspection et entretien des appareils de détection de Gaz

PARTIE 1 – INSTRUCTION GÉNÉRALES

1.1 GÉNÉRALITÉS

OBJET

- 1.1.1 Les travaux de la présente vise à fournir les exigences générales et particulière relatives à l'exécution, de travaux d'inspection périodique et étalonnage de systèmes de détection de gaz toxiques et explosifs sous la responsabilité du service du Génie de la Base Valcartier et cela, pour le compte du Ministère de la Défense Nationale (MDN).
- 1.1.2 L'ensemble de ces travaux est à taux forfaitaire et comprenant, de l'inspection et étalonnage périodique, des appels de service, d'ajustement, de réparation et/ou remplacement des composantes, la production de rapport journalier, d'étiquette autocollante d'identification, de certificat de conformité et de garantie de qualité et cela pour un nombre approximatif de 390 points de détection.
- 1.1.3 Certains travaux mineurs touchant ces systèmes de détection de gaz, en sus des travaux d'inspection périodique et étalonnage pourront être demandés et être exécutés sur demande.
- 1.1.4 L'entrepreneur doit être en mesure d'offrir un service en cas d'urgence 24 heures sur 24, 365 jours par année, incluant les jours fériés et les vacances de la construction.
- 1.1.5 L'ensemble des travaux à exécuter comprend la fourniture de la main-d'œuvre, tous les produits, matériel, outillage et équipement, machinerie, carburant, transport et supervision nécessaires à la réalisation complète des travaux conformément au présent énoncé des travaux.

POINT DE SÉCURITÉ

- 1.1.6 En partie, les travaux de la présente nécessitent d'être exécutés en hauteur. La responsabilité de fournir les escabeaux, échelles, échafaudages, nacelles nécessaires pour exécuter en toute sécurité les travaux de la présente, demeure à l'entrepreneur. Il est à noter, que certains points de détection sont situés entre 25 et 60 pieds et ne possèdent aucun point d'appui et nécessitent d'y accéder à l'aide d'une nacelle articulée ou l'équivalent.
- 1.1.7 Prendre note que certains points de détection sont situés dans des espaces restreints et/ou des espaces clos. Voir les évaluations de risque rédigées et classifiées par le MDN à l'annexe "C".
- 1.1.8 L'entreprise retenue devra être en mesure de prendre, à tout moment pendant les travaux, toutes les dispositions nécessaires pour travailler de façon sécuritaire et cela selon les codes, les normes, les lois et les règlements en vigueur. La sécurité du personnel de l'entrepreneur demeure sa responsabilité.

1.2 EMPLACEMENT DES TRAVAUX

EMPLACEMENT

- 1.2.1 L'ensemble des systèmes de détection de gaz toxiques et explosifs sont répartis comme suit :
 - a) *Base Valcartier, Courcellette, Québec,*
361 points détection localisés dans 45 bâtiments, EDV,
 - b) *Aréna Clément Boulanger, VC-087, Base Valcartier, Courcellette, Québec,*
3 points détection(ammoniac)
 - c) *Manège militaire St-Malo, QC-SM-101, 1020 rue Vincent Massey , Québec,*
5 points détection

Annexe A – Énoncé des travaux
W0106-14-V230
Inspection et entretien des appareils de détection de Gaz

- d) *Garage du Manège militaire St-Malo, QC-SM-102, 1020 rue Vincent Massey, Québec,*
11 points détection
- e) *Ecole de la Réserve Navale de la Pointe-à-Carcy, QC-NPC-001, 170 rue Dalhousie, Québec,*
8 points détection
- f) *Quartiers de la Réserve Navale de la Pointe-à-Carcy, QC-NPC-002, 144 rue Dalhousie, Québec*
5 points détection

ACCÈS À L'EMPLACEMENT

- 1.2.2 Les modalités d'accès à l'emplacement seront prescrites par le responsable technique du MDN.
- 1.2.3 Les allées et venues autour de l'emplacement des travaux seront soumises aux mouvements des troupes et aux règlements en vigueur à la Base Valcartier et les manèges de la région de Québec.
- 1.2.4 Les employés de l'entrepreneur doivent porter sur eux une carte d'identité avec photo afin qu'un représentant du ministère puisse vérifier qu'ils font bien partie du personnel autorisé.

DISPONIBILITÉ DES EMBLEMES

- 1.2.5 Les jours ouvrables sont du lundi au vendredi, incluant les vacances de la construction, mais excluant les jours fériés.
- 1.2.6 Les jours fériés sont les suivants: Jour de Noël, lendemain de Noël, Jour de l'An, Vendredi Saint, Lundi de Pâques, Fête de la Reine, St-Jean-Baptiste, Confédération, Fête du Travail, Action de Grâces, Jour du Souvenir. Ces journées sont identifiées comme "congés fériés" dans le site <http://www.ccg.org>.
- 1.2.7 L'ensemble des travaux de la présente devront être exécuté, à moins d'urgence, pendant les heures régulières, soient entre 7h45 et 16h15 durant les jours ouvrables.

1.3 DESCRIPTION, FONCTIONNEMENT ET CONFIGURATION DES SYSTÈMES

DESCRIPTION

- 1.3.1 Les majorité des détecteurs (transmetteurs) sont de maque VULCAIN, (modèles ultérieurs à 1994), MANNING, ARMSTRONG, HONEYWELL, AMC et QEL. Pour obtenir plus de détails, se référer à l'inventaire des appareils, figurant à l'annexe "E".
- 1.3.2 L'ensemble des systèmes de détection comprennent les appareils suivants :
 - a) des détecteurs (transmetteurs), quelques soient la marque et/ou le modèle;
 - b) Toutes les boîtes de contrôle s'y rattachant, sauf celles reliées au système informatisé de contrôle central à distance (DDC = Direct Digital Control);
 - c) Tous les avertisseurs locaux sonores et/ou lumineux;
 - d) Tout autre équipement s'y rattachant.

Annexe A – Énoncé des travaux
W0106-14-V230
Inspection et entretien des appareils de détection de Gaz

FONCTIONNEMENT ET CONFIGURATION

1.3.3 Le fonctionnement et la configuration de l'ensemble des systèmes de détection de gaz couverts par la présente se décrivent comme suit :

Lorsque les détecteurs captent des concentrations de gaz trop élevées, cela peut entraîner (3) trois types d'actions :

- a) Le déclenchement d'avertisseurs sonores ou lumineux;
- b) Le départ de la ventilation ou l'arrêt de l'alimentation en gaz ou l'arrêt des compresseurs;
- c) Le déclenchement d'une alarme à la centrale des pompiers de la Base Valcartier.

1.3.4 Les détecteurs (aussi appelés transmetteurs) peuvent transmettre leur signal de (3) trois façons :

- a) Par l'intermédiaire de boîtes de contrôle reliées au système informatisé de contrôle central à distance (DDC) lequel peut commander les trois types d'actions.
- b) Par l'intermédiaire de boîtes de contrôle non reliées au DDC, qui peuvent commander localement les (3) trois types d'actions.
- c) Sans boîte de contrôle, par branchement direct aux avertisseurs et aux systèmes mécaniques situés dans la bâtisse.

1.4 RÉUNION DE DÉMARRAGE

1.4.1 Une réunion de démarrage aura lieu le plus tôt possible après l'adjudication du contrat de service. Le responsable technique du MDN communiquera avec l'entrepreneur afin de convenir de la date et du lieu de la réunion.

1.4.2 Cette réunion de démarrage se veut une réunion d'information administrative pour favoriser la bonne marche du contrat de service. Aucuns documents ne peuvent être modifiés lors de cette réunion.

PARTIE 2 – DESCRIPTION DES SERVICES REQUIS

2.1 TRAVAUX D'INSPECTION PÉRIODIQUE ET ÉTALONNAGE (à taux forfaitaire)

FREQUENCE ET INCLUSION

2.1.1 Des travaux d'inspection périodique et étalonnage semestrielle sont requis pour l'ensemble des systèmes de détection de gaz toxiques et explosifs, au nombre approximatif de **390 points de détection**.

2.1.2 Deux (2) inspections périodiques et étalonnages supplémentaires, sont requises pour les systèmes de détection de gaz toxiques (ammoniac) localisés à l'aréna Clément Boulanger situé sur la Base Valcartier. Ce système compte actuellement trois (**3**) **points de détection**.

2.1.3 Les travaux d'inspection périodiques et étalonnage à taux forfaitaire inclut;

- a) calendrier d'exécution,
- b) responsable,
- c) inspection périodique et étalonnage,
- d) ajustements, remplacements et/ou réparations,
- e) rapport d'inspection, liste de vérification et plan,
- f) billet de travail,
- g) étiquette autocollant d'identification,
- h) certificat de conformité
- i) appel de service,
- j) garantie et norme de qualité.

Annexe A – Énoncé des travaux
W0106-14-V230
Inspection et entretien des appareils de détection de Gaz

CALENDRIER D'EXECUTION

- 2.1.4 A moins d'avis contraire les travaux d'inspection périodique et étalonnage semestrielle de l'ensemble des systèmes de détection de gaz sont normalement, planifiées en mars et en septembre, et les deux inspections périodiques et étalonnage supplémentaires à l'aréna Clément Boucher en juin et décembre de chaque année civile.
- 2.1.5 En collaboration avec le responsable technique du MDN, l'entreprise devra lui soumettre, un calendrier d'exécution pour approbation afin que celui-ci puisse coordonner les travaux avec les différents intervenants et contraintes du ministère, comme par exemple; technicien en contrôle, technicien en alarme-incendie, frigoristes, occupants, mouvements des troupes, etc).

RESPONSABLE

- 2.1.6 L'entrepreneur devra désigner un responsable et/ou des responsables et s'assurer que le responsable technique du MDN puisse entrer en contact facilement avec ce et/ou ces derniers durant toute la période contractuelle que ce soit pour des questions administratives et/ou des questions techniques concernant les systèmes de détection de gaz toxiques et explosifs.

INSPECTION, PÉRIODIQUE ET ETALONNAGE

Cette section est à titre d'information et est non exhaustive. La procédure d'inspection périodique et étalonnage de toutes composantes des systèmes demeure la responsabilité de l'entrepreneur et doit être faite selon les recommandations du fabricant, les codes et normes en vigueur.

- 2.1.7 En conformité avec le calendrier d'exécution, se présenter sur les lieux avec tous les outils, équipements, matériaux, pièces et autres produits nécessaires pour commencer les travaux et les poursuivre sans interruption à moins d'avis contraire.
- 2.1.8 Si nécessaire, avec l'autorisation du responsable technique, débrancher et/ou déplacer les appareils ou tout autre meuble ou objet nuisant à l'exécution des travaux. Remettre les lieux à leur état d'origine.
- 2.1.9 Si un appareil n'est pas accessible en raison d'obstacles fixes ou de portes barrées, en aviser immédiatement le responsable technique du MDN.
- 2.1.10 A chaque arrivée et à chaque départ, les employés de l'entrepreneur devra contacter le responsable technique du MDN et signer le registre de présences aux endroits suivants :
- a) Bureaux des inspecteurs de contrats, bâtiment 072, Service du Génie, heures régulières : 7 h45 @ 16 h 15;
 - b) Caserne des pompiers, bâtiment 523, en dehors des heures régulières;
 - c) Sur les lieux des travaux s'il s'agit de manège militaire ou réserve navale.
- 2.1.11 Communiquer également avec le responsable technique du MDN dans les cas suivants :
- a) Chaque fois qu'une étape importante du travail est terminée;
 - b) chaque fois qu'il y a un problème sur le chantier;
 - c) chaque fois que nécessaire;
 - d) chaque fois que des travaux doivent être couverts ou cachés définitivement à la vue;
 - e) aux moments convenus.
- 2.1.12 Calibrer chaque détecteur à l'aide du gaz de calibration, du type et de la concentration appropriés et en suivant les procédures de calibration du fabricant. Ces procédures doivent correspondre au modèle et à l'année de fabrication du détecteur.
- 2.1.13 Vérifier et s'assurer du bon fonctionnement des détecteurs.

Annexe A – Énoncé des travaux
W0106-14-V230
Inspection et entretien des appareils de détection de Gaz

- 2.1.14 Vérifier et s'assurer du bon fonctionnement des systèmes de détection reliés à des boîtes de contrôle du DDC (système informatisé de contrôle central à distance) :
- a) Communiquer avec le responsable du DDC;
 - b) Vérifier la correspondance des seuils de détection et le fonctionnement des commandes à distance.
- 2.1.15 Vérifier et s'assurer du bon fonctionnement des systèmes de détection reliés aux autres boîtes de contrôle :
- a) Entrer le code dans la boîte pour connaître les seuils de détection. (si une boîte n'a pas de clavier pour entrer le code, utiliser un appareil spécialement conçu à cet effet;
 - b) Si la boîte de contrôle commande le déclenchement d'une alarme à la centrale des pompiers communiquer avec le Service des Incendies de la Base Valcartier pour vérifier le fonctionnement de cette commande et coordonner avec un technicien en alarme-incendie ;
 - c) Si la boîte de contrôle commande le déclenchement d'avertisseurs sonores ou lumineux dans la bâtisse, (certains avertisseurs peuvent être à l'intérieur de la boîte de contrôle), le départ de la ventilation ou l'arrêt de l'alimentation en gaz ou l'arrêt de compresseurs, vérifier le bon fonctionnement de toutes ces commandes.
- 2.1.16 Vérifier et s'assurer du bon fonctionnement des systèmes de détection sans boîte de contrôles :
- a) Vérifier si le détecteur commande le déclenchement d'avertisseurs sonores ou lumineux;
 - b) Vérifier si le détecteur commande le départ de la ventilation ou l'arrêt de l'alimentation en gaz.

AJUSTEMENT, RÉPARATION et/ou REMPLACEMENT

- 2.1.17 Tous les ajustements, les réparations et/ou les remplacements de pièces nécessaires au bon fonctionnement normal des systèmes de détection devront être exécutés pendant toute la période contractuelle. L'ensemble de ces travaux comprend :
- a) La fourniture et l'installation de fixation manquante (vis, boulons, écrous, bagues, ets...) pour tous types de détecteurs ainsi que leur boîte de contrôle.
 - b) Le remplacement complet d'un détecteur ainsi que leur boîte de contrôle, identique ou équivalent, compatible avec l'ensemble du système existant lorsqu' impossible à réparer.
 - c) Les ajustements , réparations et/ou remplacements de pièces sur les lieux des travaux.
- 2.1.18 Ces travaux excluent les panneaux de contrôle DDC et tous dommages ou vandalisme causés par des véhicules et/ou le personnel du MDN.
- 2.1.19 Exécuter les travaux conformément aux manuels du fabricant. Assumer l'entière responsabilité de l'obtention de ces manuels.

RAPPORT D'INSPECTION, LISTE DE VÉRIFICATION ET PLANS

- 2.1.20 Lors de la réunion de démarrage, et avant chaque inspection périodique et étalonnage, pour chaque bâtiment le MDN fournira à l'entrepreneur un plan en copie papier, incluant une liste de vérification. (Voir à titre d'exemple ANNEXE "D" Liste de vérification et plans).
- 2.1.21 Au fur et à mesure de l'exécution d'inspection périodique et d'étalonnage remplir la liste de vérification; cocher la case FAIT (F).
- 2.1.22 Lorsqu'un (1) et/ou des correctifs, nécessitant l'exécution et/ou l'assistance du MDN, (*autre que ceux inclus dans ajustement, réparation et/ou remplacement*) l'entrepreneur devra, cocher la case RAPPORT (R), et fournir un rapport d'inspection détaillant les correctifs à apporter et tous commentaires et/ou informations supplémentaires pour favoriser la bonne marche des appareils de détection de gaz.
- 2.1.23 Il est de la responsabilité de l'entrepreneur de compléter, corriger et de mettre à jour les informations pertinentes et relatives aux appareils sur la liste de vérification et sur les plans (Copie papier).

Annexe A – Énoncé des travaux
W0106-14-V230
Inspection et entretien des appareils de détection de Gaz

- 2.1.24 A la fin de chaque journée de travail, signer la liste de vérification et les plans et remettre une copie au responsable technique du MDN.
- 2.1.25 Le MDN procédera à la mise à jour informatique des listes de vérification et des plans corrigés, selon les informations fournies par l'entrepreneur.

BILLET DE TRAVAIL

- 2.1.26 Rédiger un billet de travail avant de quitter les lieux et le remettre au responsable technique du MDN pour approbation.
- 2.1.27 Le billet de travail doit comporter les informations suivantes :
- a) Le lieu et la date du travail effectué;
 - b) La description du travail effectué;
 - c) La marque, le modèle et le numéro de série de l'appareil réparé;
 - d) Les noms en lettres moulées de toutes les personnes qui ont effectué le travail;
 - e) La signature de l'employé ayant rédigé le billet.

ETIQUETTE AUTOCOLLANT D'IDENTIFICATION

- 2.1.28 L'entrepreneur doit indiquer sur les détecteurs de gaz, existants ou nouveaux, la valeur de l'échelle de lecture (minimum et maximum) du détecteur de gaz. L'identification sera faite avec un ruban autocollant, spécifique à l'identification sur surface plane, et doit être installée sur le boîtier du détecteur et non sur le couvercle.

CERTIFICAT COMFORMITÉ

- 2.1.29 Dans le meilleur délai (soit au plus tard 15 jours suivant la fin des inspections périodiques et étalonnage) faire parvenir les certificats de conformité en copie papier ou en format électronique.

APPEL DE SERVICE

- 2.1.30 Durant toute la période contractuelle, en tout temps et/ou sur demande, l'entreprise devra s'assurer du bon fonctionnement de l'ensemble des systèmes de détection.
- 2.1.31 L'entrepreneur doit être en mesure d'offrir un service en cas d'urgence 24 heures sur 24, 365 jours par année, incluant les jours fériés et les vacances de la construction.

GARANTIE ET NORME DE QUALITÉ

- 2.1.32 En ce qui concerne les détails d'exécution qui ne sont pas mentionnés dans l'énoncé des travaux, exécuter les travaux selon les meilleures méthodes reconnues et selon le *règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail* (DORS/86-304) et/ou la norme et/ou règlement les plus sévères.
- 2.1.33 Garantir la qualité de l'exécution des travaux et des produits durant toute la période contractuelle et pour une durée minimal de 6 mois à compter de la fin du contrat. Tout défaut qui surviendrait durant cette période et tout dommage causé par un tel défaut seront corrigés ou réparés par l'entrepreneur à ses propres frais et à la satisfaction du représentant du ministère.

Annexe A – Énoncé des travaux
W0106-14-V230
Inspection et entretien des appareils de détection de Gaz

2.2 TRAVAUX SUR DEMANDE (à taux horaire)

- 2.2.1 L'entrepreneur devra être en mesure de réaliser, sur demande, des travaux, en sus des travaux d'inspection périodique et d'étalonnage prévus.
- 2.2.2 Les travaux sur demande pourraient être les suivants, mais sans s'y limiter :
- Ajustement, réparation et/ou remplacement suite à des dommages causés par le MDN,
 - Modification mineure,
 - Nouvelle installation mineure...
- 2.2.3 À la demande du responsable technique du MDN, fournir sans frais une estimation quantitative des travaux à réaliser à taux horaire ou à taux forfaitaire selon le cas. Cette estimation n'engagera aucunement le MDN et ne pourra être utilisée comme référence de règlement de facture.
- 2.2.4 Inclure dans l'estimation le nombre d'heures de travail prévues pour l'exécution des travaux, la description ainsi que le coût des pièces et matériaux susceptibles d'être utilisés, le tout en accord avec les taux soumis à l'annexe B fixation des prix.
- 2.2.5 Les travaux sur demande seront autorisés et confirmés par le responsable technique du MDN, par l'entremise d'un bon de commande. Une copie sera transmise à l'entrepreneur avant le début des travaux.
- 2.2.6 Toutes les informations pertinentes et conditions particulières attribuables aux travaux à effectuer seront précisées sur le bon de commande. L'entrepreneur doit exécuter ces travaux en conformité avec le bon de commande et le présent contrat.
- 2.2.7 Lors de situation d'urgence, le contenu des informations sera décrit verbalement à l'entrepreneur et le bon de commande lui sera acheminé ultérieurement.
- 2.2.8 A chaque arrivée et à chaque départ les employés de l'entrepreneur devra contacter le responsable technique du MDN et signer le registre de présences aux endroits suivants :
- a) Bureaux des inspecteurs de contrats, bâtiment 072, Service du Génie heures régulières 7 h45 @ 16 h 15;
 - b) Caserne des pompiers, bâtiment 523 en dehors des heures régulières,
 - c) Sur les lieux des travaux s'il s'agit de manège militaire ou réserve navale.
- 2.2.9 Rédiger un billet de travail et le soumettre dans la journée au responsable technique de MDN. Le billet de travail sera utilisé pour vérifier la facture des travaux sur demande et doit comporter les informations suivantes :
- a) La nature, le lieu et la date du travail effectué;
 - b) La description du travail effectué;
 - c) Les noms en caractères d'imprimerie de toutes les personnes qui ont effectué le travail;
 - d) L'heure exacte de chaque arrivée et de chaque départ conformément au registre;
 - e) L'heure exacte de chaque interruption et de chaque reprise de travail;
 - f) Les quantités et les descriptions des produits facturables;
 - g) La signature de l'employé ayant rédigé le billet
- 2.2.10 Pour l'exécution de travaux majeures, le MDN procédera à un appel d'offres distinct et ces travaux ne seront pas exécutés en vertu du présent contrat.

Annexe A – Énoncé des travaux
W0106-14-V230
Inspection et entretien des appareils de détection de Gaz

PARTIE 3 – PRODUITS

3.1 MATÉRIAUX, PIÈCES ET APPAREILS

- 3.1.1 Avoir à sa disposition les pièces, les matériaux et les appareils de remplacement essentiels aux travaux du présent énoncé des travaux.
- 3.1.2 Utiliser des pièces, des matériaux neufs et sans défauts.
- 3.1.3 Si des pièces doivent être remplacées, utiliser des pièces identiques ou équivalentes à celles déjà en place.
- 3.1.4 Le MDN se réserve le droit de fournir certains matériaux, pièces ou produits.

3.2 GAZ DE CALIBRATION

- 3.2.1 Avoir en inventaire les gaz de calibration suivants :

CO ₂	Bioxyde de carbone	CO	Monoxyde de carbone	NO ₂	Bioxyde d'azote
CH ₄	Méthane	NH ₃	Ammoniac	C ₃ H ₈	Propane
R22	Fréon	R123	Fréon	R134a	Fréon

- 3.2.2 Apporter toujours les produits sur les lieux de travail dans leur contenant original. Chaque contenant doit porter une étiquette conforme aux exigences du Système d'Information sur les Matières Dangereuses au Travail (SIMDUT).

**Annexe B – Base de paiement
W0106-14-V230**

Inspection et entretien des appareils de détection de gaz

PARTIE 1 – TRAVAUX D'INSPECTION PÉRIODIQUE ET ÉTALONNAGE (taux à forfait)

1.1 Forfait semestriel & Forfait additionnel

1.1.1 Le forfait semestriel & le forfait additionnel **incluent** tous les travaux tel que décrit au point 2.1, de l'énoncé des travaux, pour tous les appareils de détection de gaz énumérés dans l'annexe E inventaire. Sauf s'il s'agit de dommage ou vandalisme causés par des véhicules et/ou par le personnel du MDN.

1.1.2 Le forfait semestriel & le forfait additionnel **incluent TOUT** ce qui est nécessaire à l'exécution des travaux conformément à l'énoncé des travaux. Cela comprend entre autres: les frais et dépenses d'administration; **le transport** de la main d'œuvre et de l'équipement; l'achat et/ou la location et l'utilisation de l'équipement, des outils, des accessoires réutilisables ou non, des échelles, des échafaudages, du matériel de protection des ouvrages et du matériel de sécurité; l'usure des mèches, des lames et autres accessoires; les combustibles et autres produits nécessaires au fonctionnement des véhicules et de l'équipement; les gaz en bombonnes, les tiges à souder et les électrodes; les frais de nettoyage et d'évacuation des déchets.

1.1.3 Le forfait semestriel & le forfait additionnel **incluent** également les échelles, échafaudages et/ou nacelles nécessaires pour tous types de travaux en hauteur et tout l'équipement de protection individuelle.

1.1.4 **Le forfait semestriel** sera calculé en multipliant le **prix unitaire par point de détection** par le nombre de points de détection inspecté selon l'énoncé des travaux lors d'une inspection périodique et étalonnage semestriel. Le nombre de points de détection est actuellement de 390, mais pourra être modifié si des détecteurs sont ajoutés ou enlevés.

± 390 points de détection par inspection périodique et étalonnage semestrielle

Du 1er août 2014 au 31 juillet 2016

FORFAIT SEMESTRIEL		(à remplir)	%
			d'utilisation
.1	<u>Inspection périodique et étalonnage des appareils de détection de gaz</u> Mars & Septembre		
.1	Prix unitaire par point de détection	\$ _____ Point de détection	390 points x 2 fois par année

1.1.5 **Le forfait additionnel** sera calculé en multipliant le **prix unitaire par point de détection** par le nombre de points de détection inspecté selon l'énoncé des travaux lors d'une inspection périodique et étalonnage additionnel. Le nombre de points de détection est actuellement de 3, mais pourra être modifié si des détecteurs sont ajoutés ou enlevés.

± 3 points de détection par inspection périodique et étalonnage additionnel

Du 1er août 2014 au 31 juillet 2016

FORFAIT ADDITIONNEL		(à remplir)	%
			d'utilisation
.2	<u>Forfait additionnel – Inspection périodique et étalonnage des appareils de détection de gaz de l'aréna</u> Juin & Décembre		
.1	Prix unitaire par point de détection Aréna	\$ _____ Point de détection	3 points x 2 fois par année

**Annexe B – Base de paiement
W0106-14-V230**

Inspection et entretien des appareils de détection de gaz

PARTIE 2 – TRAVAUX SUR DEMANDE (à taux horaire)

- 2.1.1 Les taux horaires **incluent** tous les travaux tel que décrit au point 2.2 de l'énoncé des travaux, de tous les appareils de détection de gaz énumérés dans l'annexe E inventaire.
- 2.1.2 Les taux horaires **incluent TOUT** ce qui est nécessaire à l'exécution des travaux conformément à l'énoncé des travaux. Cela comprend entre autres: les frais et dépenses d'administration; **le transport** de la main d'œuvre et de l'équipement; l'achat et/ou la location et l'utilisation de l'équipement, des outils, des accessoires réutilisables ou non, des échelles, des échafaudages, du matériel de protection des ouvrages et du matériel de sécurité; l'usure des mèches, des lames et autres accessoires; les combustibles et autres produits nécessaires au fonctionnement des véhicules et de l'équipement; les gaz en bombones, les tiges à souder et les électrodes; les frais de nettoyage et d'évacuation des déchets.
- 2.1.3 Les taux horaires **incluent** également les échelles, échafaudages et/ou nacelles nécessaires pour tous types de travaux en hauteur et tout l'équipement de protection individuelle.
- 2.1.4 Les taux horaires **EXCLUS les pièces et matériaux**

Du 1er août 2014 au 31 juillet 2016

% d'utilisation prévu, 57heures	Taux horaire _____ \$
---------------------------------	-----------------------

PARTIE 3 – PIÈCES ET MATÉRIAUX

- 3.1.1 Le pourcentage (%) soumis est relié uniquement aux travaux sur demande, tel que décrit au point 2.2 de l'énoncé des travaux, de tous les appareils de détection de gaz énumérés dans l'annexe E inventaire.
- 3.1.2 Soumettre un pourcentage(%) de majoration applicable sur le prix d'achat par l'entrepreneur chez son fournisseur pour la fourniture de pièces et matériaux requis lors des travaux sur demande. Le taux soumis doit couvrir les frais d'administration et le profit de l'entrepreneur.
- 3.1.3 L'entrepreneur devra prendre toutes les dispositions nécessaires afin d'acheter des pièces et matériaux aux meilleurs prix possibles.

Utilisation prévu \$ 6 000.00	%Pourcentage de majoration _____ (administration et profit)
-------------------------------	--

Annexe B – Base de paiement W0106-14-V230

Inspection et entretien des appareils de détection de gaz

PARTIE 4 – INSTRUCTION À LA FACTURATION

- .1 Présenter des factures informatisées en 3 exemplaires (au moins un des exemplaires doit être un original). Y inscrire les informations suivantes :
 - .1 Nom, adresse et numéro de téléphone.
 - .2 Numéro de série de la facture et date du jour.
 - .3 Lieux et dates de la fourniture des services.
 - .4 Liste des services fournis et ventilation des coûts selon les conditions et les termes exacts de la BASE DE PAIEMENT (info requise: nombre de points de détection correspondant aux appareils inspectés et calibrés, prix unitaire semestriel, coût).
 - .5 Montant de la facture sans TAXES.
 - .6 Montant des TAXES.
 - .7 Montant total de la facture.
 - .7 Numéro d'enregistrement de TPS.
 - .8 Numéro d'affaires (TAX CODE 2).
- .2 Facturer dans les 10 jours ouvrables suivant l'exécution complète de chaque inspection et étalonnage semestriel et de chaque inspection et étalonnage supplémentaire. Dans le cas d'une facture erronée, faire parvenir le crédit dans les 5 jours ouvrables suivant la demande de correction.
- .3 À chaque facture, joindre les documents de contrôle spécifiés à l'énoncé des travaux (billets de travail, rapports d'inspection). Si les documents de contrôle sont omis ou ne portent pas les signatures requises, les factures ne seront pas payées.

Pourcentage d'utilisation

- .1 Le pourcentage d'utilisation est approximative et est basé sur l'inventaire au moment de la rédaction du présent document pour fins d'évaluation des soumissions seulement. Elle n'engage aucunement le MDN.

ANNEXE C

W0106-14-V230

Évaluation des risques espaces clos

ESPACE RESTREINT CLASSE "B"**ESPACE RESTREINT CLASSE "B"**

Un espace restreint de classe B, est un espace avec un accès limité comportant des risques, ne demandant pas de procédure particulière pour le travail. Cependant, si les conditions représentent un potentiel de risque plus élevé, une reclassification de l'espace sera requise.

DESCRIPTION DE L'ESPACE RESTREINT

Description de l'espace: SYST. VENTILATION (06A06R) Responsable de l'espace: SERVICE DU GENIE VALCARTIER

Type d'espace

<input type="checkbox"/> Chaudière	<input type="checkbox"/> Eau chaude	<input type="checkbox"/> Fumée	<input type="checkbox"/> Sanitaire
<input type="checkbox"/> Communication	<input type="checkbox"/> Eau potable	<input type="checkbox"/> Mazout	<input type="checkbox"/> Vapeur
<input type="checkbox"/> Condensé	<input type="checkbox"/> Entreposage	<input type="checkbox"/> Pluvial	
<input type="checkbox"/> Eau	<input type="checkbox"/> Électrique	<input type="checkbox"/> Réservoir pétrolier	

Autre: VENTILATION

Matériaux

Brique Fibre de verre Métal Ciment

Autre: _____

Caractéristiques

À l'intérieur d'un bâtiment Espace obstrué Présence de tuyau de vapeur

Échelle fixe présente Présence de ligne électrique Rétention possible de liquide

Éclairage fixe présente Présence de tuyau de liquide

Entrée restreinte Présence tuyau de produit inflammable

Autre: _____

Dimension

Largeur: 144' Longueur: 410' Hauteur: 80'

Forme de l'espace intérieur: RECTANGULAIRE

Orientation: Horizontale Verticale Autres, description: _____

Autre: _____

DESCRIPTION DE L'ENVIRONNEMENT**Structure environnante**

Bâtiment Ligne électrique Rés. produit inflammable Voie de circulation

Autre: _____

Terrain

Accidenté: Oui Non Si oui, description: _____

Pente: Aucune Faible Forte

Autre: _____

Liste des préparatifs

Vidange: Complet Incomplet Purge, type: _____ Rinçage

Cadenassage: Conforme

Obturation: Gaz Liquide Autres, description: _____

Autre: _____

EVALUATION DES RISQUES

<input type="checkbox"/> Asphyxie	<input type="checkbox"/> Coupure	<input checked="" type="checkbox"/> Espace restreint	<input type="checkbox"/> Morsure
<input checked="" type="checkbox"/> Bruit	<input type="checkbox"/> Écrasement	<input type="checkbox"/> Étincelle	<input type="checkbox"/> Noyade
<input type="checkbox"/> Brûlure	<input type="checkbox"/> Engelage	<input type="checkbox"/> Explosion	<input type="checkbox"/> Radiation ionisante
<input checked="" type="checkbox"/> Chute	<input type="checkbox"/> Électrocution	<input type="checkbox"/> Glissade	<input type="checkbox"/> Radiation non ionisante
<input type="checkbox"/> Chute d'objet	<input type="checkbox"/> Ensevelissement	<input type="checkbox"/> Infection	<input type="checkbox"/> Substances chimiques
<input checked="" type="checkbox"/> Circulation	<input checked="" type="checkbox"/> Équipement en mouvement	<input type="checkbox"/> Intoxication	

Autre: _____

RISQUES TEMPORAIRES

Remarque: _____

MESURES PREVENTIVES

<input type="checkbox"/> Barricades	<input type="checkbox"/> Extincteur	<input type="checkbox"/> Lumière clignotante	<input type="checkbox"/> Respirateur autonome
<input checked="" type="checkbox"/> Bottes	<input checked="" type="checkbox"/> Gants	<input checked="" type="checkbox"/> Lunette sécurité	<input checked="" type="checkbox"/> Salopette de travail
<input checked="" type="checkbox"/> Chapeau sécurité	<input type="checkbox"/> Gants électricien	<input type="checkbox"/> Masque / cartouche	<input type="checkbox"/> Treuil
<input type="checkbox"/> Communication radio	<input type="checkbox"/> Hamais / Antichute	<input type="checkbox"/> Mise à la terre	<input type="checkbox"/> Ventilateur
<input type="checkbox"/> Cordes	<input type="checkbox"/> Imperméable	<input type="checkbox"/> Outil antidéflagrant	<input type="checkbox"/> Veste de visibilité
<input type="checkbox"/> Explosimètre	<input checked="" type="checkbox"/> Lampe de poche	<input checked="" type="checkbox"/> Protections auditives	

Autre: _____

ESPACE RESTREINT CLASSE "B"**ESPACE RESTREINT CLASSE "B"**

Un espace restreint de classe B, est un espace avec un accès limité comportant des risques, ne demandant pas de procédure particulière pour le travail. Cependant, si les conditions représentent un potentiel de risque plus élevé, une reclassification de l'espace sera requise.

DESCRIPTION DE L'ESPACE RESTREINT

Description de l'espace: SYST. VENTILATION (05A05R) Responsable de l'espace: SERVICE DU GENIE VALCARTIER

Type d'espace

<input type="checkbox"/> Chaudière	<input type="checkbox"/> Eau chaude	<input type="checkbox"/> Fumée	<input type="checkbox"/> Sanitaire
<input type="checkbox"/> Communication	<input type="checkbox"/> Eau potable	<input type="checkbox"/> Mazout	<input type="checkbox"/> Vapeur
<input type="checkbox"/> Condensé	<input type="checkbox"/> Entreposage	<input type="checkbox"/> Pluvial	
<input type="checkbox"/> Eau	<input type="checkbox"/> Électrique	<input type="checkbox"/> Réservoir pétrolier	

Autre: VENTILATION

Matériaux

<input type="checkbox"/> Brique	<input type="checkbox"/> Fibre de verre	<input checked="" type="checkbox"/> Métal	<input type="checkbox"/> Ciment
---------------------------------	---	---	---------------------------------

Autre:

Caractéristiques

<input type="checkbox"/> À l'intérieur d'un bâtiment	<input checked="" type="checkbox"/> Espace obstrué	<input type="checkbox"/> Présence de tuyau de vapeur
<input checked="" type="checkbox"/> Échelle fixe présente	<input type="checkbox"/> Présence de ligne électrique	<input type="checkbox"/> Rétention possible de liquide
<input type="checkbox"/> Éclairage fixe présente	<input type="checkbox"/> Présence de tuyau de liquide	
<input checked="" type="checkbox"/> Entrée restreinte	<input type="checkbox"/> Présence tuyau de produit inflammable	

Autre:

Dimension

Largeur: 144" Longueur: 410' Hauteur: 80'

Forme de l'espace intérieur: RECTANGULAIRE

Orientation: Horizontale Verticale Autres, description: _____

Autre:

DESCRIPTION DE L'ENVIRONNEMENT**Structure environnante**

<input checked="" type="checkbox"/> Bâtiment	<input type="checkbox"/> Ligne électrique	<input type="checkbox"/> Rés. produit inflammable	<input checked="" type="checkbox"/> Voie de circulation
--	---	---	---

Autre:

Terrain

Accidenté: Oui Non Si oui, description: _____

Pente: Aucune Faible Forte

Autre:

Liste des préparatifs

Vidange: Complet Incomplet Purge, type: _____ Rinçage

Cadenassage: Conforme

Obturation: Gaz Liquide Autres, description: _____

Autre:

EVALUATION DES RISQUES

<input type="checkbox"/> Asphyxie	<input type="checkbox"/> Coupure	<input checked="" type="checkbox"/> Espace restreint	<input type="checkbox"/> Morsure
<input checked="" type="checkbox"/> Bruit	<input type="checkbox"/> Écrasement	<input type="checkbox"/> Étincelle	<input type="checkbox"/> Noyade
<input type="checkbox"/> Brûlure	<input type="checkbox"/> Engelage	<input type="checkbox"/> Explosion	<input type="checkbox"/> Radiation ionisante
<input checked="" type="checkbox"/> Chute	<input type="checkbox"/> Électrocution	<input type="checkbox"/> Glissade	<input type="checkbox"/> Radiation non ionisante
<input type="checkbox"/> Chute d'objet	<input type="checkbox"/> Ensevelissement	<input type="checkbox"/> Infection	<input type="checkbox"/> Substances chimiques
<input checked="" type="checkbox"/> Circulation	<input checked="" type="checkbox"/> Équipement en mouvement	<input type="checkbox"/> Intoxication	

Autre:

RISQUES TEMPORAIRES

Remarque: _____

MESURES PREVENTIVES

<input type="checkbox"/> Barricades	<input type="checkbox"/> Extincteur	<input type="checkbox"/> Lumière clignotante	<input type="checkbox"/> Respirateur autonome
<input checked="" type="checkbox"/> Bottes	<input checked="" type="checkbox"/> Gants	<input checked="" type="checkbox"/> Lunette sécurité	<input checked="" type="checkbox"/> Salopette de travail
<input checked="" type="checkbox"/> Chapeau sécurité	<input type="checkbox"/> Gants électricien	<input type="checkbox"/> Masque / cartouche	<input type="checkbox"/> Treuil
<input type="checkbox"/> Communication radio	<input type="checkbox"/> Harnais / Antichute	<input type="checkbox"/> Mise à la terre	<input type="checkbox"/> Ventilateur
<input type="checkbox"/> Cordes	<input type="checkbox"/> Imperméable	<input type="checkbox"/> Outil antidéflagrant	<input type="checkbox"/> Veste de visibilité
<input type="checkbox"/> Explosimètre	<input checked="" type="checkbox"/> Lampe de poche	<input checked="" type="checkbox"/> Protections auditives	

Autre:

ESPACE RESTREINT CLASSE "B"**ESPACE RESTREINT CLASSE "B"**

Un espace restreint de classe B, est un espace avec un accès limité comportant des risques, ne demandant pas de procédure particulière pour le travail. Cependant, si les conditions représentent un potentiel de risque plus élevé, une reclassification de l'espace sera requise.

DESCRIPTION DE L'ESPACE RESTREINT

Description de l'espace: SYST. VENTILATION (A03) Responsable de l'espace: SERVICE DU GENIE VALCARTIER

Type d'espace

<input type="checkbox"/> Chaudière	<input type="checkbox"/> Eau chaude	<input type="checkbox"/> Fumée	<input type="checkbox"/> Sanitaire
<input type="checkbox"/> Communication	<input type="checkbox"/> Eau potable	<input type="checkbox"/> Mazout	<input type="checkbox"/> Vapeur
<input type="checkbox"/> Condensé	<input type="checkbox"/> Entreposage	<input type="checkbox"/> Pluvial	
<input type="checkbox"/> Eau	<input type="checkbox"/> Électrique	<input type="checkbox"/> Réservoir pétrolier	

Autre: VENTILATION

Matériaux

<input type="checkbox"/> Brique	<input type="checkbox"/> Fibre de verre	<input checked="" type="checkbox"/> Métal	<input type="checkbox"/> Ciment
---------------------------------	---	---	---------------------------------

Autre: _____

Caractéristiques

<input type="checkbox"/> À l'intérieur d'un bâtiment	<input checked="" type="checkbox"/> Espace obstrué	<input type="checkbox"/> Présence de tuyau de vapeur
<input checked="" type="checkbox"/> Échelle fixe présente	<input type="checkbox"/> Présence de ligne électrique	<input type="checkbox"/> Rétention possible de liquide
<input type="checkbox"/> Éclairage fixe présente	<input type="checkbox"/> Présence de tuyau de liquide	
<input checked="" type="checkbox"/> Entrée restreinte	<input type="checkbox"/> Présence tuyau de produit inflammable	

Autre: _____

Dimension

Largeur: 111" Longueur: 142" Hauteur: 80"
 Forme de l'espace intérieur: RECTANGULAIRE
 Orientation: Horizontale Verticale Autres, description: _____
 Autre: _____

DESCRIPTION DE L'ENVIRONNEMENT**Structure environnante**

<input checked="" type="checkbox"/> Bâtiment	<input type="checkbox"/> Ligne électrique	<input type="checkbox"/> Rés. produit inflammable	<input checked="" type="checkbox"/> Voie de circulation
--	---	---	---

Autre: _____

Terrain

Accidenté: <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	Si oui, description: _____
Pente: <input checked="" type="checkbox"/> Aucune <input type="checkbox"/> Faible <input type="checkbox"/> Forte	

Autre: _____

Liste des préparatifs

Vidange: <input type="checkbox"/> Complet <input type="checkbox"/> Incomplet	Purge, type: _____	<input type="checkbox"/> Rinçage
Cadenassage: <input checked="" type="checkbox"/> Conforme		
Obturation: <input type="checkbox"/> Gaz <input type="checkbox"/> Liquide	Autres, description: _____	

Autre: _____

EVALUATION DES RISQUES

<input type="checkbox"/> Asphyxie	<input type="checkbox"/> Coupure	<input checked="" type="checkbox"/> Espace restreint	<input type="checkbox"/> Morsure
<input checked="" type="checkbox"/> Bruit	<input type="checkbox"/> Écrasement	<input type="checkbox"/> Étincelle	<input type="checkbox"/> Noyade
<input type="checkbox"/> Brûlure	<input type="checkbox"/> Engelage	<input type="checkbox"/> Explosion	<input type="checkbox"/> Radiation ionisante
<input checked="" type="checkbox"/> Chute	<input type="checkbox"/> Électrocution	<input type="checkbox"/> Glissade	<input type="checkbox"/> Radiation non ionisante
<input type="checkbox"/> Chute d'objet	<input type="checkbox"/> Ensevelissement	<input type="checkbox"/> Infection	<input type="checkbox"/> Substances chimiques
<input checked="" type="checkbox"/> Circulation	<input checked="" type="checkbox"/> Équipement en mouvement	<input type="checkbox"/> Intoxication	

Autre: _____

RISQUES TEMPORAIRES

Remarque: _____

MESURES PREVENTIVES

<input type="checkbox"/> Barricades	<input type="checkbox"/> Extincteur	<input type="checkbox"/> Lumière clignotante	<input type="checkbox"/> Respirateur autonome
<input checked="" type="checkbox"/> Bottes	<input checked="" type="checkbox"/> Gants	<input checked="" type="checkbox"/> Lunette sécurité	<input checked="" type="checkbox"/> Salopette de travail
<input checked="" type="checkbox"/> Chapeau sécurité	<input type="checkbox"/> Gants électricien	<input type="checkbox"/> Masque / cartouche	<input type="checkbox"/> Treuil
<input type="checkbox"/> Communication radio	<input type="checkbox"/> Hamais / Antichute	<input type="checkbox"/> Mise à la terre	<input type="checkbox"/> Ventilateur
<input type="checkbox"/> Cordes	<input type="checkbox"/> Imperméable	<input type="checkbox"/> Outil antidéflagrant	<input type="checkbox"/> Veste de visibilité
<input type="checkbox"/> Explosimètre	<input checked="" type="checkbox"/> Lampe de poche	<input checked="" type="checkbox"/> Protections auditives	

Autre: _____

ESPACE RESTREINT CLASSE "B"

ESPACE RESTREINT CLASSE "B"

Un espace restreint de classe B, est un espace avec un accès limité comportant des risques, ne demandant pas de procédure particulière pour le travail. Cependant, si les conditions représentent un potentiel de risque plus élevé, une reclassification de l'espace sera requise.

DESCRIPTION DE L'ESPACE RESTREINT

Description de l'espace: SYST. VENTILATION (02A02R) Responsable de l'espace: SERVICE DU GENIE VALCARTIER

Type d'espace

<input type="checkbox"/> Chaudière	<input type="checkbox"/> Eau chaude	<input type="checkbox"/> Fumée	<input type="checkbox"/> Sanitaire
<input type="checkbox"/> Communication	<input type="checkbox"/> Eau potable	<input type="checkbox"/> Mazout	<input type="checkbox"/> Vapeur
<input type="checkbox"/> Condensé	<input type="checkbox"/> Entreposage	<input type="checkbox"/> Pluvial	
<input type="checkbox"/> Eau	<input type="checkbox"/> Électrique	<input type="checkbox"/> Réservoir pétrolier	

Autre: VENTILATION

Matériaux

Brique Fibre de verre Métal Ciment

Autre: _____

Caractéristiques

<input type="checkbox"/> À l'intérieur d'un bâtiment	<input checked="" type="checkbox"/> Espace obstrué	<input type="checkbox"/> Présence de tuyau de vapeur
<input checked="" type="checkbox"/> Échelle fixe présente	<input type="checkbox"/> Présence de ligne électrique	<input type="checkbox"/> Rétention possible de liquide
<input type="checkbox"/> Éclairage fixe présente	<input type="checkbox"/> Présence de tuyau de liquide	
<input checked="" type="checkbox"/> Entrée restreinte	<input type="checkbox"/> Présence tuyau de produit inflammable	

Autre: _____

Dimension

Largeur: 123" Longueur: 358" Hauteur: 80"

Forme de l'espace intérieur: RECTANGULAIRE

Orientation: Horizontale Verticale Autres, description: _____

Autre: _____

DESCRIPTION DE L'ENVIRONNEMENT

Structure environnante

Bâtiment Ligne électrique Rés. produit inflammable Voie de circulation

Autre: _____

Terrain

Accidenté: Oui Non Si oui, description: _____

Pente: Aucune Faible Forte

Autre: _____

Liste des préparatifs

Vidange: Complet Incomplet Purge, type: _____ Rinçage

Codenassage: Conforme

Obturation: Gaz Liquide Autres, description: _____

Autre: _____

EVALUATION DES RISQUES

<input type="checkbox"/> Asphyxie	<input type="checkbox"/> Coupure	<input checked="" type="checkbox"/> Espace restreint	<input type="checkbox"/> Morsure
<input checked="" type="checkbox"/> Bruit	<input type="checkbox"/> Écrasement	<input type="checkbox"/> Étincelle	<input type="checkbox"/> Noyade
<input type="checkbox"/> Brûlure	<input type="checkbox"/> Engelure	<input type="checkbox"/> Explosion	<input type="checkbox"/> Radiation ionisante
<input checked="" type="checkbox"/> Chute	<input type="checkbox"/> Électrocution	<input type="checkbox"/> Glissade	<input type="checkbox"/> Radiation non ionisante
<input type="checkbox"/> Chute d'objet	<input type="checkbox"/> Ensevelissement	<input type="checkbox"/> Infection	<input type="checkbox"/> Substances chimiques
<input checked="" type="checkbox"/> Circulation	<input checked="" type="checkbox"/> Équipement en mouvement	<input type="checkbox"/> Intoxication	

Autre: _____

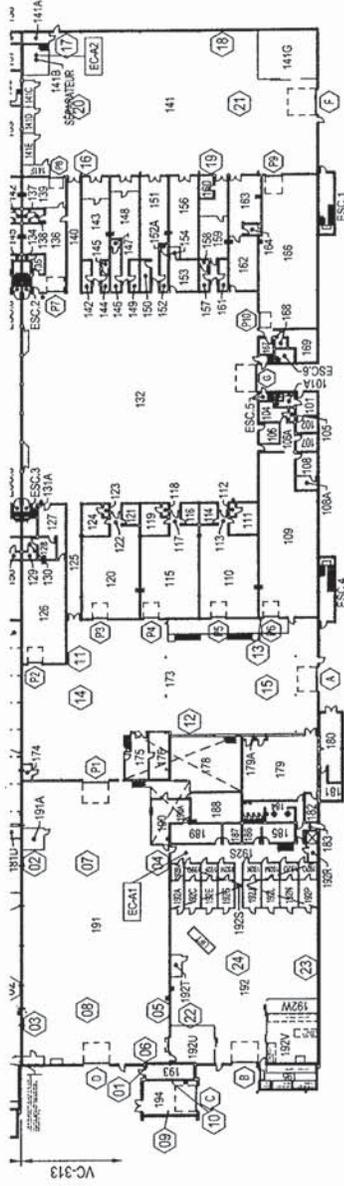
RISQUES TEMPORAIRES

Remarque: _____

MESURES PREVENTIVES

<input type="checkbox"/> Barricades	<input type="checkbox"/> Extincteur	<input type="checkbox"/> Lumière clignotante	<input type="checkbox"/> Respirateur autonome
<input checked="" type="checkbox"/> Bortes	<input checked="" type="checkbox"/> Gants	<input checked="" type="checkbox"/> Lunette sécurité	<input checked="" type="checkbox"/> Salopette de travail
<input checked="" type="checkbox"/> Chapeau sécurité	<input type="checkbox"/> Gants électricien	<input type="checkbox"/> Masque / cartouche	<input type="checkbox"/> Treuil
<input type="checkbox"/> Communication radio	<input type="checkbox"/> Harnais / Antichute	<input type="checkbox"/> Mise à la terre	<input type="checkbox"/> Ventilateur
<input type="checkbox"/> Cordes	<input type="checkbox"/> Imperméable	<input type="checkbox"/> Outil antidéflagrant	<input type="checkbox"/> Veste de visibilité
<input type="checkbox"/> Explosimètre	<input checked="" type="checkbox"/> Lampe de poche	<input checked="" type="checkbox"/> Protections auditives	

Autre: _____



#	LOCAL	MARQUE	MODÈLE	NO SÉRIE	GAZ	CALIBRATION	F	R
01	183PL	VULCAN	VA-301D2	DP2104-W254	CH4	A-10% B50%		
02	191	VULCAN	VA-201F-Q1	5952624	CO	A25		
03	191	VULCAN	VA-201F-Q1	5952648	CO	A25		
04	191	VULCAN	VA-201F-Q1	5953980	CO	A25		
05	191	VULCAN	VA-201F-Q1	5953960	CO	A25		
06	191	VULCAN	VA-201F-Q1	CC212658	CONTRÔLE			
07	191	VULCAN	VA-201F-Q1	59517819	N2	A3.5		
08	191	VULCAN	VA-201F-Q1	59517822	N2	A3.5		
09	194	VULCAN	VA-201F-Q1	59517820	N2	A3.5		
10	194	VULCAN	VA	5952623	CO	A25		
11	173	VULCAN	VA	VTRCA00012	CO	A25 B75		
12	173	VULCAN	VA	VTRCA00011	CO	A25 B75		
13	173	VULCAN	VA	VTRCA00010	CO	A25 B75		
14	173	VULCAN	VA	VTRCA00008	N2	A3.5 B2		
15	173	VULCAN	VA	VTRCA00009	N2	A3.5 B2		
16	141	VULCAN	VA	VTRCA00001	CO	A25 B75		
17	141	VULCAN	VA	VTRCA00027	CO	A25 B75		
18	141	VULCAN	VA	VTRCA00021	CO	A25 B75		
19	141	VULCAN	VA	VTRCA00025	CO	A25 B75		
20	141	VULCAN	VA	VTRCA00108	N2	A3.5 B2		
21	141	VULCAN	VA	VTRCA00110	N2	A3.5 B2		
22	192	VULCAN	ESAS600	SAC1000006	CO	A25 B75		
23	192	VULCAN	ESAS600	SAC1000007	CO	A3.5 B2		
24	192	VULCAN	ESAS600	SAC1500011	N2	A3.5 B2		

(CONTRÔLE LOCAL AVEC BOÎTE)
(ACTIONS: SEUIL A-VENTILATION SEUIL B-AALARME VISUELLE SONORE)

SIGNATURE DU TECHNICIEN: _____
DATE: _____

PROJET: VS-#75 (ANNEXE D)
SUBJECT: DÉTECTION DE GAZ (23 POINTS)
SUJET: BÂTIMENT 313
PREMIER PLANCHER
DATE: 2013/03/21

APPROUVE: X.X.
APPROUVE PAR: X.X.
SCALE: 1:750
PROJECT NO.: XXXXXXXX
NUMERO DU PROJET: XXXXXXXX
DWG. NO.: 16 / 56
NUMERO DU DESSIN: L-V5-9900/314-516

Bâtiment	Description	Local	Marque	Modèle	Numéro série	Hauteur 25@60 oied
QC-NPC-001-VEN-DG01	DETECTION GAZ	N/A	N/A	N/A	N/A	
QC-NPC-001-VEN-DG01(01)	SONDE DETECTION (CO)	1012	VULCAIN	VA201TQ1	S01171085	
QC-NPC-001-VEN-DG01(02)	SONDE DETECTION (CO)	1067	VULCAIN	VA201TQ1	S01171083	
QC-NPC-001-VEN-DG01(03)	SONDE DETECTION (NO2)	1012	VULCAIN	VA201TQ1	S01138038	
QC-NPC-001-VEN-DG01(04)	SONDE DETECTION (NO2)	1067	VULCAIN	VA201TQ1	S01138001	
QC-NPC-001-VEN-DG01(05)	CONTROLE DETECTION (REPARTITEUR)	1013	VULCAIN	301EMRP	301EMPR46100840	
QC-NPC-001-VEN-DG01(06)	CONTROLE DETECTION	1012	VULCAIN	301EM	301EM446101500	
QC-NPC-001-VEN-DG01(07)	SONDE DETECTION (R134A)	1012	VULCAIN	3011RFS	3011RFS4710000004	
QC-NPC-001-VEN-DG01(10)	SONDE DETECTION (CO2)	1012	VULCAIN	90DM2DT	S99120085	
QC-NPC-001-VEN-DG01(11)	SONDE DETECTION (CO2)	1071	VULCAIN	90DM2SM	S99097074	
QC-NPC-001-VEN-DG01(13)	SONDE DETECTION (CO2)	1067	VULCAIN	90DM4	534090DM46110012	
QC-NPC-002-VEN-DG01	DETECTION GAZ	N/A	N/A	N/A	N/A	
QC-NPC-002-VEN-DG01(01)	CONTROLE DETECTION	015	VULCAIN	VA201C3	C9427688	
QC-NPC-002-VEN-DG01(02)	SONDE DETECTION (CO)	009	VULCAIN	VA201TQ2	9309744	
QC-NPC-002-VEN-DG01(03)	SONDE DETECTION (CO)	007	VULCAIN	VA201TQ2	9309748	
QC-NPC-002-VEN-DG01(04)	SONDE DETECTION (CO)	007	VULCAIN	VA201TQ2	9309743	
QC-NPC-002-VEN-DG01(05)	CONTROLE DETECTION	557 (PANN. PC)	VULCAIN	VA201C2	C9329766	
QC-NPC-002-VEN-DG01(06)	SONDE DETECTION (R22)	534	VULCAIN	VA201TQ2	S9430233	
QC-NPC-002-VEN-DG01(07)	SONDE DETECTION (R22)	601	VULCAIN	VA201TQ2	S9520236	
QC-SM-101-VEN-DG01	DETECTION GAZ	N/A	N/A	N/A	N/A	
QC-SM-101-VEN-DG01(01)	SONDE DETECTION (CO)	191-4 (MUR)	VULCAIN	E3 POINT	SAC201000021	
QC-SM-101-VEN-DG01(02)	SONDE DETECTION (CO)	191-4 (MUR)	VULCAIN	VA201TQ1	S99131079	
QC-SM-101-VEN-DG01(03)	SONDE DETECTION (NO2)	191-4 (PLAF.)	VULCAIN	VA201TQ2	S9832847	X
QC-SM-101-VEN-DG01(04)	SONDE DETECTION (NO2)	191-4 (PLAF.)	VULCAIN	VA201TQ2	S01113171	X
QC-SM-101-VEN-DG01(05)	CONTROLE DETECTION	216 (S. MEC.)	VULCAIN	VA201C1AC	S9223704	
QC-SM-101-VEN-DG01(06)	SONDE DETECTION (CH4)	216 (S. MEC.)	VULCAIN	VA201TQ1	S9634056	
QC-SM-102-VEN-DG01	DETECTION GAZ	N/A	N/A	N/A	N/A	
QC-SM-102-VEN-DG01(01)	SONDE DETECTION (CO)	101 (MUR)	VULCAIN	VA201TQ1	S99131076	
QC-SM-102-VEN-DG01(02)	SONDE DETECTION (CO)	103 (MUR)	VULCAIN	VA201TQ1	S01029095	
QC-SM-102-VEN-DG01(03)	SONDE DETECTION (CO)	103 (MUR)	VULCAIN	VA201TQ1	S99131091	
QC-SM-102-VEN-DG01(04)	SONDE DETECTION (CO)	103 (MUR)	VULCAIN	VA201TQ1	S99131073	
QC-SM-102-VEN-DG01(05)	SONDE DETECTION (NO2)	101 (PLAF.)	VULCAIN	VA201TQ1	S9832807	X
QC-SM-102-VEN-DG01(06)	SONDE DETECTION (NO2)	103 (PLAF.)	VULCAIN	VA201TQ1	S9832862	X
QC-SM-102-VEN-DG01(07)	SONDE DETECTION (NO2)	103 (PLAF.)	VULCAIN	VA201TQ1	S9832815	X
QC-SM-102-VEN-DG01(08)	SONDE DETECTION (NO2)	103 (PLAF.)	VULCAIN	VA201TQ1	S9832800	X
QC-SM-102-VEN-DG01(09)	CONTROLE DETECTION	VOIR S-COMPOSANTE	VULCAIN	VA201C1AC	C9307640	
QC-SM-102-VEN-DG01(10)	SONDE DETECTION (CH4)	101 (PLAF.)	VULCAIN	VA201TQ1	9634097	
QC-SM-102-VEN-DG01(11)	SONDE DETECTION (CH4)	M201 (S. MEC.)	VULCAIN	VA201TQ1	S04757LFWV	
QC-SM-102-VEN-DG01(12)	SONDE DETECTION (CH4)	103 (PLAF.)	VULCAIN	VA201TQ1	S0233008	

<u>Bâtiment</u>	<u>Description</u>	<u>Local</u>	<u>Marque</u>	<u>Modèle</u>	<u>Numéro série</u>	<u>Hauteur</u>
BASE VALCARTIER						
VC-005-VEN-DG01	DETECTION GAZ					
VC-005-VEN-DG01(01)	CONTROLE DETECTION	104	N/A	N/A	N/A	
VC-005-VEN-DG01(02)	SONDE DETECTION (CH4)	105	VULCAIN	VA201T	VTKAEI395	
VC-006-VEN-DG01	DETECTION GAZ					
VC-006-VEN-DG01(01)	SONDE DETECTION (CO)	100 (MUR)	N/A	N/A	N/A	
VC-006-VEN-DG01(02)	SONDE DETECTION (CO)	100 (MUR)	VULCAIN	VA201TQ1	S01036209	
VC-006-VEN-DG01(03)	SONDE DETECTION (CO)	100 (MUR)	VULCAIN	VA201TQ1	S000633084	
VC-006-VEN-DG01(04)	SONDE DETECTION (CO)	100 (MUR)	VULCAIN	VA201TQ1	S01270032	
VC-006-VEN-DG01(05)	SONDE DETECTION (CO)	100 (MUR)	VULCAIN	VA201TQ1	S01270004	
VC-006-VEN-DG01(06)	SONDE DETECTION (CO)	100 (MUR)	VULCAIN	VA201TQ1	S00270049	
VC-006-VEN-DG01(07)	SONDE DETECTION (NO2)	100 (PLAF.)	VULCAIN	VA201TQ1	S00270053	X
VC-006-VEN-DG01(08)	SONDE DETECTION (NO2)	100 (PLAF.)	VULCAIN	VA201TQ1	S03202300	X
VC-006-VEN-DG01(09)	SONDE DETECTION (NO2)	100 (PLAF.)	VULCAIN	VA201TQ1	S01270002	X
VC-007-VEN-DG01	DETECTION GAZ					
VC-007-VEN-DG01(01)	SONDE DETECTION (CO)	102 (MUR)	N/A	N/A	N/A	
VC-007-VEN-DG01(02)	SONDE DETECTION (CO)	102 (MUR)	VULCAIN	VA201TQ1	S9833557	
VC-007-VEN-DG01(03)	SONDE DETECTION (CO)	103 (MUR)	VULCAIN	VA201TQ1	S9833543	
VC-007-VEN-DG01(04)	SONDE DETECTION (CO)	103 (MUR)	VULCAIN	VA201TQ1	S9833569	
VC-007-VEN-DG01(05)	SONDE DETECTION (CO)	103 (MUR)	VULCAIN	VA201TQ1	S9833534	
VC-007-VEN-DG01(06)	SONDE DETECTION (CO)	103 (MUR)	VULCAIN	VA201TQ1	S9833556	
VC-007-VEN-DG01(07)	SONDE DETECTION (NO2)	102 (PLAF.)	VULCAIN	VA201TQ1	S9826439	
VC-007-VEN-DG01(08)	SONDE DETECTION (NO2)	102 (PLAF.)	VULCAIN	VA201TQ1	S9832802	
VC-007-VEN-DG01(09)	SONDE DETECTION (NO2)	103 (PLAF.)	VULCAIN	VA201TQ1	S9832842	
VC-007-VEN-DG01(10)	SONDE DETECTION (NO2)	103 (PLAF.)	VULCAIN	VA201TQ1	S9832808	
VC-007-VEN-DG01(11)	SONDE DETECTION (NO2)	103 (PLAF.)	VULCAIN	VA201TQ1	S9832817	
VC-007-VEN-DG01(12)	SONDE DETECTION (NO2)	103 (PLAF.)	VULCAIN	VA201TQ1	S9832849	
VC-087-VEN-DG01	DETECTION GAZ					
VC-087-VEN-DG01(01)	CONTROLE DETECTION	105 (MUR)	N/A	N/A	N/A	
VC-087-VEN-DG01(02)	SONDE DETECTION (NH3)	105 (PLAF.)	VULCAIN	VA201C2AC	C9728399	
VC-087-VEN-DG01(03)	SONDE DETECTION (NH3)	105 (PLAF.)	VULCAIN	VA201TQ1	S047571AAZ	
VC-087-VEN-DG01(04)	SONDE DETECTION (NH3)	105 (PLAF.)	VULCAIN	VA201TQ1	S05740AA8D	
VC-087-VEN-DG01(05)	SONDE DETECTION (NH3)	105 (PLAF.)	MANNING	ECF9	1088160106ECP9-30	
VC-087-VEN-DG01(06)	CONTROLE DETECTION	154 (MUR)	MANNING	ECF9	1088160106ECP9-28	
VC-087-VEN-DG01(07)	SONDE DETECTION (NH3)	154 (PLAF.)	VULCAIN	VA201CIAC	C00213128	
VC-087-VEN-DG01(08)	SONDE DETECTION (NH3)	154 (PLAF.)	MANNING	VA201TQ1	S04757AAOR	
VC-109-VEN-DG01	DETECTION GAZ					
VC-109-VEN-DG01(01)	CONTROLE DETECTION	001	N/A	N/A	N/A	
VC-109-VEN-DG01(02)	SONDE DETECTION (RI34A)	001	VULCAIN	VA301IRF	VFDCAA0049	
			VULCAIN	VA301IRFS	VFDCAA0049	

<u>Bâtiment</u>	<u>Description</u>	<u>Local</u>	<u>Marque</u>	<u>Modèle</u>	<u>Numéro série</u>	<u>Hauteur</u>
VC-110-VEN-DG01	DETECTION GAZ					
VC-110-VEN-DG01(01)	SONDE DETECTION (CO)	101 (MUR)	N/A	N/A	N/A	
VC-110-VEN-DG01(02)	SONDE DETECTION (CO)	101 (MUR)	VULCAIN	VA201TQ1	S9534645	
VC-110-VEN-DG01(03)	SONDE DETECTION (CO)	101 (MUR)	VULCAIN	VA201TQ1	S9534652	
VC-110-VEN-DG01(04)	SONDE DETECTION (CO)	101 (MUR)	VULCAIN	VA201TQ1	S95344663	
VC-110-VEN-DG01(05)	SONDE DETECTION (CO)	101 (MUR)	VULCAIN	VA201TQ1	S95344665	
VC-110-VEN-DG01(06)	SONDE DETECTION (CO)	101 (MUR)	VULCAIN	VA201TQ1	S95344654	
VC-110-VEN-DG01(07)	SONDE DETECTION (CO)	101 (MUR)	VULCAIN	VA201TQ1	S95344646	
VC-110-VEN-DG01(08)	SONDE DETECTION (CO)	101 (MUR)	VULCAIN	VA201TQ1	S95344650	
VC-110-VEN-DG01(09)	SONDE DETECTION (NO2)	101 (PLAF.)	VULCAIN	VA201TQ1	S95344850	X
VC-110-VEN-DG01(10)	SONDE DETECTION (NO2)	101 (PLAF.)	VULCAIN	VA201TQ1	S95344852	X
VC-110-VEN-DG01(11)	SONDE DETECTION (NO2)	101 (PLAF.)	VULCAIN	VA201TQ1	S95344853	X
VC-110-VEN-DG01(12)	SONDE DETECTION (NO2)	101 (PLAF.)	VULCAIN	VA201TQ1	S95344860	X
VC-110-VEN-DG01(13)	SONDE DETECTION (NO2)	101 (PLAF.)	VULCAIN	VA201TQ1	S95344851	X
VC-110-VEN-DG01(14)	SONDE DETECTION (NO2)	101 (PLAF.)	VULCAIN	VA201TQ1	S95344859	X
VC-110-VEN-DG01(15)	SONDE DETECTION (NO2)	101 (PLAF.)	VULCAIN	VA201TQ1	S95344849	X
VC-110-VEN-DG01(16)	SONDE DETECTION (NO2)	101 (PLAF.)	VULCAIN	VA201TQ1	S95344856	X
VC-133-VEN-DG01	DETECTION GAZ					
VC-133-VEN-DG01(01)	SONDE DETECTION (R407C) PANNEAU	111	N/A	N/A	N/A	
VC-133-VEN-DG01(02)	SONDE DETECTION (R407C) PANNEAU	111	VULCAIN	301EM	512425R306	
VC-174-VEN-DG01	DETECTION GAZ					
VC-174-VEN-DG01(01)	CONTROLE DETECTION	101	N/A	N/A	N/A	
VC-174-VEN-DG01(02)	SONDE DETECTION (CO2)	101 (MUR 1 PIED)	VULCAIN	VA201C1	5007AAAACI	
VC-175-VEN-DG01	DETECTION GAZ					
VC-175-VEN-DG01(01)	CONTROLE DETECTION	107	N/A	N/A	N/A	
VC-175-VEN-DG01(02)	SONDE DETECTION (CO)	101 (MUR)	VULCAIN	VA201M	S02165267	
VC-188-VEN-DG01	DETECTION GAZ					
VC-188-VEN-DG01(01)	SONDE DETECTION (CO)	116	N/A	N/A	N/A	
VC-188-VEN-DG01(02)	SONDE DETECTION (C3H8)	167	VULCAIN	VA201TQ1C	S9728798	
VC-260PHL-VEN-DG01	DETECTION GAZ					
VC-260PHL-VEN-DG01(01)	CONTROLE DETECTION	101	N/A	N/A	N/A	
VC-260PHL-VEN-DG01(02)	SONDE DETECTION (C3H8)	105	ARMSTRONG	AMC1022M2	M1292088	
VC-260PHL-VEN-DG01(03)	SONDE DETECTION (C3H8)	106	AMC	4@20MA	4692032	
VC-274-VEN-DG01	DETECTION GAZ					
VC-274-VEN-DG01(01)	SONDE DETECTION (CO)	123	N/A	N/A	N/A	
VC-274-VEN-DG01(02)	SONDE DETECTION (NO2)	123	VULCAIN	VA201TQ1	S9732134	
VC-276-VEN-DG01	DETECTION GAZ					
VC-276-VEN-DG01(01)	SONDE DETECTION (CO)	188 (MUR)	N/A	N/A	N/A	
VC-276-VEN-DG01(02)	SONDE DETECTION (NO2)	188 (PLAF.)	VULCAIN	VA201TQ1	S9714862	
VC-276-VEN-DG01(03)	SONDE DETECTION (CH4)	188	VULCAIN	VA201MO1	M9655522	
VC-276-VEN-DG01(04)	SONDE DETECTION (CH4)	190 (MEZZ.)	VULCAIN	VA201MO1	S9613739	

<u>Bâtiment</u>	<u>Description</u>	<u>Local</u>	<u>Marque</u>	<u>Modèle</u>	<u>Numéro série</u>	<u>Hauteur</u>
VC-310-VEN-DG01	DETECTION GAZ					
VC-310-VEN-DG01(01)	SONDE DETECTION (CO)	161	VULCAIN	VA201TQ1	S9724180	
VC-310-VEN-DG01(02)	SONDE DETECTION (CO)	161	VULCAIN	VA201TQ1	S9724189	
VC-310-VEN-DG01(03)	SONDE DETECTION (CO)	161	VULCAIN	VA201TQ1	S9724196	
VC-310-VEN-DG01(04)	SONDE DETECTION (CO)	161	VULCAIN	VA201TQ1	S9724190	
VC-310-VEN-DG01(05)	SONDE DETECTION (CO)	161	VULCAIN	VA201TQ1	S9724192	
VC-310-VEN-DG01(06)	SONDE DETECTION (CO)	161	VULCAIN	VA201TQ1	S9724156	
VC-310-VEN-DG01(07)	SONDE DETECTION (CO)	161	VULCAIN	VA201TQ1	S9728775	
VC-310-VEN-DG01(08)	SONDE DETECTION (CO)	161	VULCAIN	VA201TQ1	S9724183	
VC-310-VEN-DG01(09)	SONDE DETECTION (CO)	161	VULCAIN	VA201TQ1	S9724191	
VC-310-VEN-DG01(10)	SONDE DETECTION (CO)	161	VULCAIN	VA201TQ1	S9724173	
VC-310-VEN-DG01(11)	SONDE DETECTION (NO2)	161	VULCAIN	VA201TQ1	S9724127	
VC-310-VEN-DG01(12)	SONDE DETECTION (NO2)	161	VULCAIN	VA201TQ1	S9724142	
VC-310-VEN-DG01(13)	SONDE DETECTION (NO2)	161	VULCAIN	VA201TQ1	S9724110	
VC-310-VEN-DG01(14)	SONDE DETECTION (NO2)	161	VULCAIN	VA201TQ1	S9724115	
VC-310-VEN-DG01(15)	SONDE DETECTION (NO2)	161	VULCAIN	VA201TQ1	S9724137	
VC-310-VEN-DG01(16)	SONDE DETECTION (NO2)	161	VULCAIN	VA201TQ1	S9724117	
VC-310-VEN-DG01(17)	SONDE DETECTION (NO2)	161	VULCAIN	VA201TQ1	S01340134	
VC-310-VEN-DG01(18)	SONDE DETECTION (NO2)	161	VULCAIN	VA201TQ1	S9724176	
VC-310-VEN-DG01(19)	SONDE DETECTION (NO2)	161	VULCAIN	VA201TQ1	S9724181	
VC-311-VEN-DG01	DETECTION GAZ					
VC-311-VEN-DG01(01)	SONDE DETECTION (CO)	110	N/A	N/A	N/A	
VC-311-VEN-DG01(02)	SONDE DETECTION (CO)	110	VULCAIN	VA201TQ1	S01036138	
VC-311-VEN-DG01(03)	SONDE DETECTION (CO)	110	VULCAIN	VA201TQ1	S02242093	
VC-311-VEN-DG01(04)	SONDE DETECTION (CO)	110	VULCAIN	VA201TQ1	S02242051	
VC-311-VEN-DG01(05)	SONDE DETECTION (CO)	110	VULCAIN	VA201TQ1	S02242074	
VC-311-VEN-DG01(06)	SONDE DETECTION (CO)	110	VULCAIN	VA201TQ1	S02242058	
VC-311-VEN-DG01(07)	SONDE DETECTION (NO2)	110	VULCAIN	VA201TQ1	S02242062	
VC-311-VEN-DG01(08)	SONDE DETECTION (NO2)	110	VULCAIN	VA201TQ1	S02196114	
VC-311-VEN-DG01(09)	SONDE DETECTION (NO2)	110	VULCAIN	VA201TQ1	S02196133	
VC-312-VEN-DG01	DETECTION GAZ					
VC-312-VEN-DG01(01)	SONDE DETECTION (CO)	102	N/A	N/A	N/A	
VC-312-VEN-DG01(02)	SONDE DETECTION (CO)	102	VULCAIN	VA201TQ1	S9802047	
VC-312-VEN-DG01(03)	SONDE DETECTION (CO)	102A (ATE SOUDURE)	VULCAIN	VA201TQ1	S9724111	
VC-312-VEN-DG01(04)	SONDE DETECTION (CO)	102	VULCAIN	VA201TQ1	S9728764	
VC-312-VEN-DG01(05)	SONDE DETECTION (CO)	102	VULCAIN	VA201TQ1	S9724170	
VC-312-VEN-DG01(06)	SONDE DETECTION (CO)	102	VULCAIN	VA201TQ1	S9802018	
VC-312-VEN-DG01(07)	SONDE DETECTION (CO)	102	VULCAIN	VA201TQ1	S9802036	
VC-312-VEN-DG01(08)	SONDE DETECTION (CO)	102	VULCAIN	VA201TQ1	S9802044	
VC-312-VEN-DG01(09)	SONDE DETECTION (CO)	102	VULCAIN	VA201TQ1	S9802003	
VC-312-VEN-DG01(10)	SONDE DETECTION (NO2)	102	VULCAIN	VA201TQ1	S9724135	
VC-312-VEN-DG01(11)	SONDE DETECTION (NO2)	102A (ATE SOUDURE)	VULCAIN	VA201TQ1	S9802046	
VC-312-VEN-DG01(12)	SONDE DETECTION (NO2)	102	VULCAIN	VA201TQ1	S9802045	
VC-312-VEN-DG01(13)	SONDE DETECTION (NO2)	116A (MEZZ.)	VULCAIN	VA201TQ1	S9802049	
					S9802040	

<u>Bâtiment</u>	<u>Description</u>	<u>Local</u>	<u>Marque</u>	<u>Modèle</u>	<u>Numéro série</u>	<u>Hauteur</u>
VC-323-VEN-DG01	DETECTION GAZ					
VC-323-VEN-DG01(01)	SONDE DETECTION (CO)	140 (MUR)	VULCAIN	VA201TQ1	S9811416	
VC-323-VEN-DG01(02)	SONDE DETECTION (CO)	140 (MUR)	VULCAIN	VA201TQ1	S9823095	
VC-323-VEN-DG01(03)	SONDE DETECTION (CO)	140 (MUR)	VULCAIN	VA201TQ1	S9728757	
VC-323-VEN-DG01(04)	SONDE DETECTION (CO)	140 (MUR)	VULCAIN	VA201TQ1	S9728701	
VC-323-VEN-DG01(05)	SONDE DETECTION (CO)	140 (MUR)	VULCAIN	VA201TQ1	S9728728	
VC-323-VEN-DG01(06)	SONDE DETECTION (CO)	140 (MUR)	VULCAIN	VA201TQ1	S9802000	
VC-323-VEN-DG01(07)	SONDE DETECTION (CO)	140 (MUR)	VULCAIN	VA201TQ1	S9728776	
VC-323-VEN-DG01(08)	SONDE DETECTION (CO)	140 (MUR)	VULCAIN	VA201TQ1	S9717196	
VC-323-VEN-DG01(09)	SONDE DETECTION (CO)	133 (MUR)	VULCAIN	VA201TQ1	S9728720	
VC-323-VEN-DG01(10)	SONDE DETECTION (CO)	133 (MUR)	VULCAIN	VA201TQ1	S9724102	
VC-323-VEN-DG01(11)	SONDE DETECTION (CO)	133 (MUR)	VULCAIN	VA201TQ1	S9728716	
VC-323-VEN-DG01(12)	SONDE DETECTION (NO2)	140 (PLAF.)	VULCAIN	VA201TQ1	S9724112	X
VC-323-VEN-DG01(13)	SONDE DETECTION (NO2)	140 (PLAF.)	VULCAIN	VA201TQ1	S9717156	X
VC-323-VEN-DG01(14)	SONDE DETECTION (NO2)	140 (PLAF.)	VULCAIN	VA201TQ1	S9724140	X
VC-323-VEN-DG01(15)	SONDE DETECTION (NO2)	140 (PLAF.)	VULCAIN	VA201TQ1	S9717155	X
VC-323-VEN-DG01(16)	SONDE DETECTION (NO2)	140 (PLAF.)	VULCAIN	VA201TQ1	S9724131	X
VC-323-VEN-DG01(17)	SONDE DETECTION (NO2)	140 (PLAF.)	VULCAIN	VA201TQ1	S9724130	X
VC-323-VEN-DG01(18)	SONDE DETECTION (NO2)	140 (PLAF.)	VULCAIN	VA201TQ1	S9724113	X
VC-323-VEN-DG01(19)	SONDE DETECTION (NO2)	133 (PLAF.)	VULCAIN	VA201TQ1	S9724103	X
VC-323-VEN-DG01(20)	SONDE DETECTION (NO2)	133 (PLAF.)	VULCAIN	VA201TQ1	S9724109	X
VC-323-VEN-DG01(21)	SONDE DETECTION (NO2)	133 (PLAF.)	VULCAIN	VA201TQ1	S9724108	X
VC-324-VEN-DG01	DETECTION GAZ					
VC-324-VEN-DG01(01)	SONDE DETECTION (CO2)	107 (PLAF.)	N/A	N/A	N/A	
VC-324-VEN-DG01(02)	SONDE DETECTION (CO2)	129 (PLAF.)	VULCAIN	90DM3	G03231257	
VC-324-VEN-DG01(03)	SONDE DETECTION (CO)	138C	VULCAIN	VA201TQ1	G03231233	
VC-324-VEN-DG01(04)	SONDE DETECTION (CO)	138C	VULCAIN	VA201TQ1	S04105383	
VC-324-VEN-DG01(05)	SONDE DETECTION (CO)	155	VULCAIN	VA201TQ1	S04105319	
VC-324-VEN-DG01(06)	SONDE DETECTION (CO)	155	VULCAIN	VA201TQ1	S04105367	
VC-324-VEN-DG01(07)	SONDE DETECTION (CO)	155	VULCAIN	VA201TQ1	S04105371	
VC-324-VEN-DG01(08)	SONDE DETECTION (CO)	155	VULCAIN	VA201TQ1	S04105389	
VC-324-VEN-DG01(09)	SONDE DETECTION (CO)	176 (MUR)	VULCAIN	VA201TQ1	S04105381	
VC-324-VEN-DG01(10)	SONDE DETECTION (CO)	189 (MUR)	VULCAIN	VA201TQ1	S9624029	
VC-324-VEN-DG01(11)	SONDE DETECTION (CO)	190 (MUR)	VULCAIN	VA201TQ1	S9624025	
VC-324-VEN-DG01(12)	SONDE DETECTION (CO)	138	VULCAIN	VA201TQ1	S04105370	
VC-324-VEN-DG01(13)	SONDE DETECTION (CO)	138	VULCAIN	VA201TQ1	S04105390	
VC-324-VEN-DG01(14)	SONDE DETECTION (CO)	155	VULCAIN	VA201TQ1	S04105369	
VC-324-VEN-DG01(15)	SONDE DETECTION (NO2)	155	VULCAIN	VA201TQ1	S04105391	
VC-324-VEN-DG01(16)	SONDE DETECTION (NO2)	155	VULCAIN	VA201TQ1	S04105336	
VC-324-VEN-DG01(17)	SONDE DETECTION (NO2)	155	VULCAIN	VA201TQ1	S04105349	
VC-324-VEN-DG01(18)	SONDE DETECTION (NO2)	176 (PLAF.)	VULCAIN	VA201TQ1	S9624116	
VC-324-VEN-DG01(19)	SONDE DETECTION (NO2)	189 (PLAF.)	VULCAIN	VA201TQ1	S9624118	
VC-324-VEN-DG01(20)	SONDE DETECTION (NO2)	190 (PLAF.)	VULCAIN	VA201TQ1	S9624114	
VC-324-VEN-DG01(21)	SONDE DETECTION (NO2)	138C	VULCAIN	VA201TQ1	S04217227	
VC-324-VEN-DG01(22)	SONDE DETECTION (NO2)	113C	VULCAIN	VA201TQ1	S04105344	
VC-324-VEN-DG01(23)	SONDE DETECTION (NO2)	138	VULCAIN	VA201TQ1	S04105392	
VC-324-VEN-DG01(24)	SONDE DETECTION (NO2)	138	VULCAIN	VA201TQ1	S04105376	
VC-324-VEN-DG01(25)	SONDE DETECTION (NO2)	155	VULCAIN	VA201TQ1	S04105387	
VC-324-VEN-DG01(26)	SONDE DETECTION (NO2)	155	VULCAIN	VA201TQ1	S04105339	
VC-324-VEN-DG01(27)	SONDE DETECTION (NO)	199 (PLAF.)	VULCAIN	VA201T	VTBEAE0661	
VC-324-VEN-DG01(28)	SONDE DETECTION (CO)	199	VULCAIN	VA201T	VTBEAE0652	

<u>Bâtiment</u>	<u>Description</u>	<u>Local</u>	<u>Marque</u>	<u>Modèle</u>	<u>Numéro série</u>	<u>Hauteur</u>
VC-362-VEN-DG01	DETECTION GAZ					
VC-362-VEN-DG01(01)	SONDE DETECTION (CO)	114 (MUR)	N/A	N/A	N/A	
VC-362-VEN-DG01(02)	SONDE DETECTION (CO)	114 (MUR)	VULCAIN	VA201TQ1	S9624211	
VC-362-VEN-DG01(03)	SONDE DETECTION (CO)	118 (MUR)	VULCAIN	VA201TQ1	S9624212	
VC-362-VEN-DG01(04)	SONDE DETECTION (CO)	118 (MUR)	VULCAIN	VA201TQ1	S00075004V	
VC-362-VEN-DG01(05)	SONDE DETECTION (CO)	119 (MUR)	VULCAIN	VA201TQ1	S9816614	
VC-362-VEN-DG01(06)	SONDE DETECTION (NO2)	114 (PLAF.)	VULCAIN	VA201TQ1	S9624215	X
VC-362-VEN-DG01(07)	SONDE DETECTION (NO2)	118 (PLAF.)	VULCAIN	VA201TQ1	S9624086	X
VC-362-VEN-DG01(08)	SONDE DETECTION (NO2)	119 (PLAF.)	VULCAIN	VA201TQ1	S9624087	X
VC-363-VEN-DG01	DETECTION GAZ					
VC-363-VEN-DG01(01)	SONDE DETECTION (CO)	119	N/A	N/A	N/A	
VC-363-VEN-DG01(02)	SONDE DETECTION (CO)	119	VULCAIN	VA201TQ1	S9624216	
VC-363-VEN-DG01(03)	SONDE DETECTION (CO)	119	VULCAIN	VA201TQ1	S9624185	
VC-363-VEN-DG01(04)	SONDE DETECTION (CO)	119	VULCAIN	VA201TQ1	S9628934	
VC-363-VEN-DG01(05)	SONDE DETECTION (CO)	119	VULCAIN	VA201TQ1	S9624214	
VC-363-VEN-DG01(06)	SONDE DETECTION (CO)	119	VULCAIN	VA201TQ1	S9624219	
VC-363-VEN-DG01(07)	SONDE DETECTION (CO)	119	VULCAIN	VA201TQ1	S9624186	
VC-363-VEN-DG01(08)	SONDE DETECTION (CO)	119	VULCAIN	VA201TQ1	S9624209	
VC-363-VEN-DG01(09)	SONDE DETECTION (CO)	119	VULCAIN	VA201TQ1	S9624213	
VC-363-VEN-DG01(10)	SONDE DETECTION (CO)	120	VULCAIN	VA201TQ1	S9624210	
VC-363-VEN-DG01(11)	SONDE DETECTION (NO2)	119 (PLAF.)	VULCAIN	VA201TQ1	S01138061	X
VC-363-VEN-DG01(12)	SONDE DETECTION (NO2)	119 (PLAF.)	VULCAIN	VA201TQ1	S9624080	X
VC-363-VEN-DG01(13)	SONDE DETECTION (NO2)	119 (PLAF.)	VULCAIN	VA201TQ1	S9624079	X
VC-363-VEN-DG01(14)	SONDE DETECTION (NO2)	119 (PLAF.)	VULCAIN	VA201TQ1	S9624084	X
VC-363-VEN-DG01(15)	SONDE DETECTION (NO2)	119 (PLAF.)	VULCAIN	VA201TQ1	S9624090	X
VC-363-VEN-DG01(16)	SONDE DETECTION (NO2)	119 (PLAF.)	VULCAIN	VA201TQ1	S9624081	X
VC-363-VEN-DG01(17)	SONDE DETECTION (NO2)	120 (PLAF.)	VULCAIN	VA201TQ1	S9624082	X
VC-364-VEN-DG01	DETECTION GAZ					
VC-364-VEN-DG01(01)	SONDE DETECTION (CO)	101	N/A	N/A	N/A	
VC-364-VEN-DG01(02)	SONDE DETECTION (CO)	101	VULCAIN	VA201TQ1	S9624133	
VC-364-VEN-DG01(03)	SONDE DETECTION (CO)	102	VULCAIN	VA201TQ1	S9624146	
VC-364-VEN-DG01(04)	SONDE DETECTION (CO)	102	VULCAIN	VA201TQ1	S9624132	
VC-364-VEN-DG01(05)	SONDE DETECTION (NO2)	101	VULCAIN	VA201TQ1	S9624147	X
VC-364-VEN-DG01(06)	SONDE DETECTION (NO2)	102	VULCAIN	VA201TQ1	S9624044	X

<u>Bâtiment</u>	<u>Description</u>	<u>Local</u>	<u>Marque</u>	<u>Modèle</u>	<u>Numéro série</u>	<u>Hauteur</u>
VC-366-VEN-DG01	DETECTION GAZ		N/A	N/A	N/A	
VC-366-VEN-DG01(01)	SONDE DETECTION (CO)	130	VULCAIN	VA201TQ1	S9628926	
VC-366-VEN-DG01(02)	SONDE DETECTION (CO)	131	VULCAIN	VA201TQ1	S9628909	
VC-366-VEN-DG01(03)	SONDE DETECTION (CO)	132	VULCAIN	VA201TQ1	S9628903	
VC-366-VEN-DG01(04)	SONDE DETECTION (CO)	133	VULCAIN	VA201TQ1	S9728923	
VC-366-VEN-DG01(05)	SONDE DETECTION (CO)	133	VULCAIN	VA201TQ1	S9628939	
VC-366-VEN-DG01(06)	SONDE DETECTION (CO)	140	VULCAIN	VA201TQ1	S9628830	
VC-366-VEN-DG01(07)	SONDE DETECTION (CO)	142	VULCAIN	VA201TQ1	S9628904	
VC-366-VEN-DG01(08)	SONDE DETECTION (CO)	143	VULCAIN	VA201TQ1	S01138084	
VC-366-VEN-DG01(09)	SONDE DETECTION (CO)	145	VULCAIN	VA201TQ1	S9628902	
VC-366-VEN-DG01(10)	SONDE DETECTION (CO)	158	VULCAIN	VA201TQ1	S9628948	
VC-366-VEN-DG01(11)	SONDE DETECTION (CO)	169	VULCAIN	VA201TQ1	S9628929	
VC-366-VEN-DG01(12)	SONDE DETECTION (CO)	169	VULCAIN	VA201TQ1	S9628917	
VC-366-VEN-DG01(13)	SONDE DETECTION (CO)	169	VULCAIN	VA201TQ1	S9628829	
VC-366-VEN-DG01(14)	SONDE DETECTION (CO)	169	VULCAIN	VA201TQ1	S9628825	
VC-366-VEN-DG01(15)	SONDE DETECTION (CO)	194	VULCAIN	VA201TQ1	S9728758	
VC-366-VEN-DG01(16)	SONDE DETECTION (CO)	194	VULCAIN	VA201TQ1	S9628925	
VC-366-VEN-DG01(17)	SONDE DETECTION (CO)	194	VULCAIN	VA201TQ1	S9628910	
VC-366-VEN-DG01(18)	SONDE DETECTION (CO)	194	VULCAIN	VA201TQ1	S9628812	
VC-366-VEN-DG01(19)	SONDE DETECTION (CO)	138	VULCAIN	VA201TQ1	S9628919	
VC-366-VEN-DG01(20)	SONDE DETECTION (CO)	105	VULCAIN	VA201TQ1	S9628949	
VC-366-VEN-DG01(21)	SONDE DETECTION (NO2)	130	VULCAIN	VA201TQ1	S9634083	
VC-366-VEN-DG01(22)	SONDE DETECTION (NO2)	131	VULCAIN	VA201TQ1	S9634122	
VC-366-VEN-DG01(23)	SONDE DETECTION (NO2)	132	VULCAIN	VA201TQ1	S9634082	
VC-366-VEN-DG01(24)	SONDE DETECTION (NO2)	133	VULCAIN	VA201TQ1	S9634075	
VC-366-VEN-DG01(25)	SONDE DETECTION (NO2)	133	VULCAIN	VA201TQ1	S9634079	
VC-366-VEN-DG01(26)	SONDE DETECTION (NO2)	140	VULCAIN	VA201TQ1	S9634055	
VC-366-VEN-DG01(27)	SONDE DETECTION (NO2)	142	VULCAIN	VA201TQ1	S9634073	
VC-366-VEN-DG01(28)	SONDE DETECTION (NO2)	143	VULCAIN	VA201TQ1	S9634054	
VC-366-VEN-DG01(29)	SONDE DETECTION (NO2)	145	VULCAIN	VA201TQ1	S9634085	
VC-366-VEN-DG01(30)	SONDE DETECTION (NO2)	158	VULCAIN	VA201TQ1	S9634089	
VC-366-VEN-DG01(31)	SONDE DETECTION (NO2)	169	VULCAIN	VA201TQ1	S9634059	
VC-366-VEN-DG01(32)	SONDE DETECTION (NO2)	169	VULCAIN	VA201TQ1	S9634076	
VC-366-VEN-DG01(33)	SONDE DETECTION (NO2)	169	VULCAIN	VA201TQ1	S9634074	
VC-366-VEN-DG01(34)	SONDE DETECTION (NO2)	169	VULCAIN	VA201TQ1	S9634072	
VC-366-VEN-DG01(35)	SONDE DETECTION (NO2)	194	VULCAIN	VA201TQ1	S9634053	
VC-366-VEN-DG01(36)	SONDE DETECTION (NO2)	194	VULCAIN	VA201TQ1	S9634057	
VC-366-VEN-DG01(37)	SONDE DETECTION (NO2)	194	VULCAIN	VA201TQ1	S9634061	
VC-366-VEN-DG01(38)	SONDE DETECTION (NO2)	194	VULCAIN	VA201TQ1	S9634052	
VC-366-VEN-DG01(39)	SONDE DETECTION (NO2)	138	VULCAIN	VA201TQ1	S9634122	
VC-366-VEN-DG01(40)	SONDE DETECTION (NO2)	105	VULCAIN	VA201TQ1	S9634104	

<u>Bâtiment</u>	<u>Description</u>	<u>Local</u>	<u>Marque</u>	<u>Modèle</u>	<u>Número série</u>	<u>Hauteur</u>
VC-367-VEN-DG01	DETECTION GAZ					
VC-367-VEN-DG01(01)	SONDE DETECTION (CO)	188 (MUR)	N/A	N/A	N/A	
VC-367-VEN-DG01(02)	SONDE DETECTION (CO)	188 (MUR)	VULCAIN	VA201TQ1	VTFBAC0285	
VC-367-VEN-DG01(03)	SONDE DETECTION (CO)	188 (MUR)	VULCAIN	VA201TQ1	VTFBAC0284	
VC-367-VEN-DG01(04)	SONDE DETECTION (CO)	188 (MUR)	VULCAIN	VA201TQ1	VTFBAC0286	
VC-367-VEN-DG01(05)	SONDE DETECTION (CO)	188 (MUR)	VULCAIN	VA201TQ1	VTFBAC0290	
VC-367-VEN-DG01(06)	SONDE DETECTION (CO)	188 (MUR)	VULCAIN	VA201TQ1	VTFBAC0288	
VC-367-VEN-DG01(07)	SONDE DETECTION (CO)	188 (MUR)	VULCAIN	VA201TQ1	VTFBAC0287	
VC-367-VEN-DG01(08)	SONDE DETECTION (CO)	188 (MUR)	VULCAIN	VA201TQ1	VTFBAC0289	
VC-367-VEN-DG01(09)	SONDE DETECTION (CO)	188 (MUR)	VULCAIN	VA201TQ1	VTFBAC0283	
VC-367-VEN-DG01(10)	SONDE DETECTION (NO2)	188 (PLAF.)	VULCAIN	VA201TQ1	VTFBAC0292	X
VC-367-VEN-DG01(11)	SONDE DETECTION (NO2)	188 (PLAF.)	VULCAIN	VA201TQ1	VTFBAC0295	X
VC-367-VEN-DG01(12)	SONDE DETECTION (NO2)	188 (PLAF.)	VULCAIN	VA201TQ1	VTFBAC0294	X
VC-367-VEN-DG01(13)	SONDE DETECTION (NO2)	188 (PLAF.)	VULCAIN	VA201TQ1	VTFBAC0296	X
VC-367-VEN-DG01(14)	SONDE DETECTION (NO2)	188 (PLAF.)	VULCAIN	VA201TQ1	VTFBAC0294	X
VC-367-VEN-DG01(15)	SONDE DETECTION (NO2)	188 (PLAF.)	VULCAIN	VA201TQ1	VTFBAC0291	X
VC-367-VEN-DG01(16)	SONDE DETECTION (NO2)	188 (PLAF.)	VULCAIN	VA201TQ1	VTFBAC0293	X
VC-367-VEN-DG01(17)	SONDE DETECTION (NO2)	188 (PLAF.)	VULCAIN	VA201TQ1	VTFBAC0293	X
VC-367-VEN-DG01(18)	SONDE DETECTION (CO)	149 (MUR)	VULCAIN	VA301D2COC	WDF8AC0062	
VC-388-VEN-DG01	DETECTION GAZ					
VC-388-VEN-DG01(01)	SONDE DETECTION (CO)	108	N/A	N/A	N/A	
VC-388-VEN-DG01(02)	SONDE DETECTION (NO2)	108 (PLAF.)	VULCAIN	VA201TQ1	S04103509	
VC-474-VEN-DG01	DETECTION GAZ					
VC-474-VEN-DG01(01)	SONDE DETECTION (CO2)	101 (PLAF.)	N/A	N/A	N/A	
VC-474A-VEN-DG01	DETECTION GAZ					
VC-474A-VEN-DG01(01)	SONDE DETECTION (CO)	101 (MUR)	N/A	N/A	N/A	
VC-474A-VEN-DG01(02)	SONDE DETECTION (CO)	101 (MUR)	QEL	Q5	1112567	
VC-474A-VEN-DG01(03)	SONDE DETECTION (CO)	101 (MUR)	QEL	Q5	1112566	
VC-474A-VEN-DG01(04)	SONDE DETECTION (CO)	101 (MUR)	QEL	Q5	1112569	
VC-474A-VEN-DG01(05)	SONDE DETECTION (NO2)	101 (PLAF.)	QEL	Q5	1112568	
VC-474A-VEN-DG01(06)	SONDE DETECTION (NO2)	101 (PLAF.)	QEL	Q5	A112571	X
VC-474A-VEN-DG01(07)	SONDE DETECTION (NO2)	101 (PLAF.)	QEL	Q5	A112572	X
VC-474A-VEN-DG01(08)	SONDE DETECTION (NO2)	101 (PLAF.)	QEL	Q5	A112570	X
VC-500-VEN-DG01	DETECTION GAZ					
VC-500-VEN-DG01(01)	SONDE DETECTION (R134A)	007	N/A	N/A	N/A	
VC-501-VEN-DG01	DETECTION GAZ					
VC-501-VEN-DG01(01)	SONDE DETECTION (CO)	133	N/A	N/A	N/A	
VC-501-VEN-DG01(02)	SONDE DETECTION (CO)	125	VULCAIN	VA201TQ1	S00063070	
VC-501-VEN-DG01(03)	SONDE DETECTION (NO2)	125	VULCAIN	VA201TQ1	S00063069	
VC-501-VEN-DG01(04)	SONDE DETECTION (NO2)	133	VULCAIN	VA201TQ1	S00063058	X
VC-511A-VEN-DG01	DETECTION GAZ					
VC-511A-VEN-DG01(01)	CONTROLE DETECTION	201	N/A	N/A	N/A	
			VULCAIN	PCB301EMRE	508268FBMSM	X

<u>Batiment</u>	<u>Description</u>	<u>Local</u>	<u>Marque</u>	<u>Modèle</u>	<u>Numéro série</u>	<u>Hauteur</u>
VC-513- VEN-DG01	DETECTION GAZ CONTROLE DETECTION	006	N/A	N/A	N/A	
VC-513- VEN-DG01(01)	CONTRÔLE DETECTION	006	VULCAIN	VA301EM	WEGCAB0059	
VC-513- VEN-DG01(02)	SONDE DETECTION (R410A)	006	HONEYWELL	301IRFS	301IRFS381000009	
VC-513- VEN-DG01(03)	SONDE DETECTION (R410A)	002	VULCAIN	VA301EMRP	WPHCAA0001	
VC-513- VEN-DG01(04)	SONDE DETECTION (CO2)	300	HONEYWELL	90DM4	90DMA419110770	
VC-513- VEN-DG01(05)	SONDE DETECTION (CO2)	300	VULCAIN	90DM3	VCBCCA0127	
VC-513- VEN-DG01(06)	SONDE DETECTION (CO2)	300	VULCAIN	90DM3	VCBCCA0117	
VC-513- VEN-DG01(07)	SONDE DETECTION (CO2)	300	HONEYWELL	90DM4	90DM401110631	
VC-516- VEN-DG01	DETECTION GAZ SONDE DETECTION (CO2)	121 (MUR)	N/A	N/A	N/A	
VC-516- VEN-DG01(01)	SONDE DETECTION (CO2)	121 (MUR)	VULCAIN	90DM3A	S00472AAAR	
VC-516- VEN-DG01(02)	SONDE DETECTION (CO2)	203	VULCAIN	90DM3	1022038	
VC-523- VEN-DG01	DETECTION GAZ SONDE DETECTION (CO2)	160 (MUR)	N/A	N/A	N/A	
VC-523- VEN-DG01(01)	SONDE DETECTION (CO2)	160 (MUR)	VULCAIN	VA201T	201T390900123	
VC-523- VEN-DG01(02)	SONDE DETECTION (NO2)	160 (PLAF.)	VULCAIN	VA201T	201T390900306	
VC-523- VEN-DG01(03)	SONDE DETECTION (CO)	180 (MUR)	VULCAIN	VA201T	201T390900125	
VC-523- VEN-DG01(04)	SONDE DETECTION (CO)	180 (PLAF.)	VULCAIN	VA201T	201T390900293	
VC-523- VEN-DG01(05)	SONDE DETECTION ()	132	VULCAIN	VA201M	500816BISH	
VC-534A- VEN-DG01	DETECTION GAZ SONDE DETECTION (CO2)	431 (MUR)	N/A	N/A	N/A	
VC-534A- VEN-DG01(01)	SONDE DETECTION (CO2)	431 (MUR)	VULCAIN	90DM3	G00157065	
VC-534A- VEN-DG01(02)	SONDE DETECTION (CO2)	438 (MUR)	VULCAIN	90DM2	S9804748	
VC-534A- VEN-DG01(03)	SONDE DETECTION (CO2)	442 (MUR)	VULCAIN	90DM2	S9804746	
VC-540- VEN-DG01	DETECTION GAZ CONTROLE DETECTION	101 (MUR)	N/A	N/A	N/A	
VC-540- VEN-DG01(01)	CONTRÔLE DETECTION	101 (MUR)	VULCAIN	VA201C2	C9407551	
VC-540- VEN-DG01(02)	SONDE DETECTION (CO)	101 (MUR)	VULCAIN	8790ST4	S9800411	
VC-540- VEN-DG01(03)	SONDE DETECTION (NO2)	101 (PLAF.)	VULCAIN	VA201TQ1	S9407088	X
VC-601- VEN-DG01	DETECTION GAZ SONDE DETECTION (CH4)	103	N/A	N/A	N/A	
VC-601- VEN-DG01(01)	SONDE DETECTION (CH4)	103	VULCAIN	VA201TQ1	S03231056	
VC-620- VEN-DG01	DETECTION GAZ CONTROLE DETECTION	152	N/A	N/A	N/A	
VC-620- VEN-DG01(01)	CONTRÔLE DETECTION	152	VULCAIN	VA201C1	C9534229	
VC-620- VEN-DG01(02)	SONDE DETECTION (CO)	152	VULCAIN	VA201TQ1	S9534624	
VC-695- VEN-DG01	DETECTION GAZ CONTROLE DETECTION	109	N/A	N/A	N/A	
VC-695- VEN-DG01(01)	CONTRÔLE DETECTION	109	VULCAIN	VA201C2AC	C9626206	
VC-695- VEN-DG01(02)	SONDE DETECTION (CO)	109 (MUR)	VULCAIN	VA201TQ1	S9632718	
VC-695- VEN-DG01(03)	SONDE DETECTION (NO2)	109 (PLAF.)	VULCAIN	VA201TQ1	S00262054	X
VC-CM054- VEN-DG01	DETECTION GAZ SONDE DETECTION (CO)	101 (MUR)	N/A	N/A	N/A	
VC-CM054- VEN-DG01(01)	SONDE DETECTION (CO)	101 (MUR)	VULCAIN	VA201T	VTCFBA0269	
VC-CM054- VEN-DG01(02)	SONDE DETECTION (CO)	101 (MUR)	VULCAIN	VA201T	VTCFBA0288	
VC-CM054- VEN-DG01(03)	SONDE DETECTION (NO2)	101 (PLAF.)	VULCAIN	VA201T	VTCFAE0895	X
VC-CM054- VEN-DG01(04)	SONDE DETECTION (NO2)	101 (PLAF.)	VULCAIN	VA201T	201T200901505	X

<u>Bâtiment</u>	<u>Description</u>	<u>Local</u>	<u>Marque</u>	<u>Modèle</u>	<u>Numéro série</u>	<u>Hauteur</u>
VC-CSEM001-VEN-DG01	DETECTION GAZ					
VC-CSEM001-VEN-DG01(01)	CONTROLE DETECTION	124	N/A	N/A	N/A	
VC-CSEM001-VEN-DG01(02)	SONDE DETECTION (CH4)	160 (PLAF.)	VULCAIN	VA201TQ1	C9427732 S03062011	
VC-CSEM002-VEN-DG01	DETECTION GAZ					
VC-CSEM002-VEN-DG01(01)	CONTROLE DETECTION	160	N/A	N/A	N/A	
VC-CSEM002-VEN-DG01(02)	SONDE DETECTION (CH4)	160	VULCAIN	VA201TQ1	C9710583 S9634018	
VC-CSEM003-VEN-DG01	DETECTION GAZ					
VC-CSEM003-VEN-DG01(01)	SONDE DETECTION (CO2)	1017	N/A	N/A	N/A	
VC-CSEM003-VEN-DG01(02)	SONDE DETECTION (CO2)	1018	VULCAIN	90DM3	500466AAAE G02053011	
VC-CSEM003-VEN-DG01(03)	SONDE DETECTION (CO2)	EXT. (VEN-02A02R)	VULCAIN	90DM4	VKJFAA0036	
VC-CSEM003-VEN-DG01(04)	SONDE DETECTION (CO)	1080 (MUR)	VULCAIN	VA201TQ1	S9619005	
VC-CSEM003-VEN-DG01(05)	SONDE DETECTION (CO)	1080 (MUR)	VULCAIN	VA201TQ1	S9619019	
VC-CSEM003-VEN-DG01(06)	SONDE DETECTION (CO)	1080 (MUR)	VULCAIN	VA201TQ1	S9619010	
VC-CSEM003-VEN-DG01(07)	SONDE DETECTION (CO)	1080 (MUR)	VULCAIN	VA201TQ1	S9619021	
VC-CSEM003-VEN-DG01(08)	SONDE DETECTION (CO)	1080 (MUR)	VULCAIN	VA201TQ1	S9619014	
VC-CSEM003-VEN-DG01(09)	SONDE DETECTION (CO)	1080 (MUR)	VULCAIN	VA201TQ1	S9619011	
VC-CSEM003-VEN-DG01(10)	SONDE DETECTION (CO)	1080 (MUR)	VULCAIN	VA201TQ1	S9619007	
VC-CSEM003-VEN-DG01(11)	SONDE DETECTION (CO)	1080 (MUR)	VULCAIN	VA201TQ1	S9619020	
VC-CSEM003-VEN-DG01(12)	SONDE DETECTION (CO)	1113 (MUR)	VULCAIN	VA201TQ1	S9619003	
VC-CSEM003-VEN-DG01(13)	SONDE DETECTION (CO)	1042 (MUR)	VULCAIN	VA201TQ1	S9619004	
VC-CSEM003-VEN-DG01(14)	SONDE DETECTION (CO)	1042 (MUR)	VULCAIN	VA201TQ1	S9711353	
VC-CSEM003-VEN-DG01(15)	SONDE DETECTION (CO)	1042 (MUR)	VULCAIN	VA201TQ1	S9624135	
VC-CSEM003-VEN-DG01(16)	SONDE DETECTION (CO)	1042 (MUR)	VULCAIN	VA201TQ1	S9619002	
VC-CSEM003-VEN-DG01(17)	SONDE DETECTION (CO)	1042 (MUR)	VULCAIN	VA201TQ1	S9619006	
VC-CSEM003-VEN-DG01(18)	SONDE DETECTION (CO)	1044 (MUR)	VULCAIN	VA201TQ1	S9619015	
VC-CSEM003-VEN-DG01(19)	SONDE DETECTION (CO)	1055 (MUR)	VULCAIN	VA201TQ1	S9619022	
VC-CSEM003-VEN-DG01(20)	SONDE DETECTION (NO2)	1080 (PLAF.)	VULCAIN	VA201TQ1	S9619274	
VC-CSEM003-VEN-DG01(21)	SONDE DETECTION (NO2)	1080 (PLAF.)	VULCAIN	VA201TQ1	S9619250	
VC-CSEM003-VEN-DG01(22)	SONDE DETECTION (NO2)	1080 (PLAF.)	VULCAIN	VA201TQ1	S9619292	
VC-CSEM003-VEN-DG01(23)	SONDE DETECTION (NO2)	1080 (PLAF.)	VULCAIN	VA201TQ1	S9619271	
VC-CSEM003-VEN-DG01(24)	SONDE DETECTION (NO2)	1113 (PLAF.)	VULCAIN	VA201TQ1	S9619265	
VC-CSEM003-VEN-DG01(25)	SONDE DETECTION (NO2)	1042 (PLAF.)	VULCAIN	VA201TQ1	S9619258	
VC-CSEM003-VEN-DG01(26)	SONDE DETECTION (NO2)	1042 (PLAF.)	VULCAIN	VA201TQ1	S9619262	
VC-CSEM003-VEN-DG01(27)	SONDE DETECTION (NO2)	1042 (PLAF.)	VULCAIN	VA201TQ1	S9619291	
VC-CSEM003-VEN-DG01(28)	SONDE DETECTION (NO2)	1042 (PLAF.)	VULCAIN	VA201TQ1	S9619269	
VC-CSEM003-VEN-DG01(29)	SONDE DETECTION (NO2)	1044 (PLAF.)	VULCAIN	VA201TQ1	S9619273	
VC-CSEM003-VEN-DG01(30)	SONDE DETECTION (NO2)	1055 (PLAF.)	VULCAIN	VA201TQ1	S9619270	
VC-CSEM003-VEN-DG01(31)	SONDE DETECTION (NO2)	EXT. (VEN-03A)	VULCAIN	VA201TQ1	S9808213	
VC-CSEM003-VEN-DG01(32)	SONDE DETECTION (NO2)	EXT. (VEN-05A05R)	VULCAIN	VA201TQ1	S9808214	
VC-CSEM003-VEN-DG01(33)	SONDE DETECTION (NO2)	EXT. (VEN-06A06R)	VULCAIN	VA201TQ1	S01029088	
VC-CSEM003-VEN-DG01(34)	SONDE DETECTION (CO2)	M2002 (MUR)	VULCAIN	90DM3	G03021001	
VC-CSEM003-VEN-DG01(35)	SONDE DETECTION (CO2)	M2003 (MUR)	VULCAIN	90DM3	G03021038	

<u>Bâtiment</u>	<u>Description</u>	<u>Local</u>	<u>Marque</u>	<u>Modèle</u>	<u>Numéro série</u>	<u>Hauteur</u>
VC-CSEM004-VEN-DG01	DETECTION GAZ		N/A	N/A	N/A	
VC-CSEM004-VEN-DG01(01)	SONDE DETECTION (CO)	1211	VULCAIN	VA201TQ1	S9619016	
VC-CSEM004-VEN-DG01(02)	SONDE DETECTION (CO)	1210	VULCAIN	VA201TQ1	S9624128	
VC-CSEM004-VEN-DG01(03)	SONDE DETECTION (CO)	1209	VULCAIN	VA201TQ1	S9619012	
VC-CSEM004-VEN-DG01(04)	SONDE DETECTION (CO)	1208	VULCAIN	VA201TQ1	S01171095	
VC-CSEM004-VEN-DG01(05)	SONDE DETECTION (NO2)	1208	VULCAIN	VA201TQ1	S9619268	
VC-CSEM004-VEN-DG01(06)	SONDE DETECTION (NO2)	1210	VULCAIN	VA201TQ1	S9619264	
VC-MAG043-VEN-DG01	DETECTION GAZ		N/A	N/A	N/A	
VC-MAG043-VEN-DG01(01)	SONDE DETECTION (CO)	101 (MUR)	ARMSTRONG	AMC1022	122891217	
VC-MAG118-VEN-DG01	DETECTION GAZ		N/A	N/A	N/A	
VC-MAG118-VEN-DG01(01)	SONDE DETECTION (CO)	118	VULCAIN	VA301D2	D04104020	